

CLI FLAMANVILLE

Assemblée Générale

Vendredi 19 décembre 2025

COLLEGE DES ELUS :

FIDELIN Benoît	Président
FAGNEN Sébastien	Sénateur
JEAN Antoine	Conseiller régional
LETOUZE Thierry	Conseiller départemental
BURNOUF Elisabeth	Délégue communautaire du Cotentin
BIHEL Catherine	Délégue communautaire du Cotentin
CROIZER Alain	Délégué communautaire du Cotentin
GUILLEMETTE Nathalie	Délégue communautaire du Cotentin
LEMONNIER Thierry	Délégué communautaire du Cotentin
POIGNANT Jean-Pierre	Délégué communautaire du Cotentin

COLLEGE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

HELLENBRAND Bernard	SAUVONS LE CLIMAT
JACQUES André	CRILAN
VASTEL Guy	ACRO
BRISSET Philippe	ACRO
ROUSSELET Yannick	GREENPEACE
CONSTANT Emile	CREPAN
HOVNANIAN Béatrice	Nucléaire en Questions
GAIFFE Lionel	SFEN

COLLEGE DES ORGANISATIONS SYNDICALES :

LUCE Patrick	FO
LIARD Carole	CFE-CGC

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES ET DES REPRESENTANTS DU MONDE ECONOMIQUE :

BARON Yves	Personne qualifiée
------------	--------------------

CROCHEMORE Guillaume
DRUEZ Yveline
FOOS Jacques
HERLEM Eric
LABROUSSE Michel
LARUE Jean-Pierre
POTIER Christophe
VIGOT François

Personne qualifiée
Personne qualifiée
Personne qualifiée
Personne qualifiée
Personne qualifiée
Personne qualifiée
SDIS de la Manche
Conseil de l'ordre des Pharmaciens

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

LE HIR David
HEINFLING Grégory
HAYNES Pierre-Antoine
SCHNEBELEN Stéphanie
LESERVOT Jean-Baptiste
LEGRAND Philippe
TIRAPU Mathilde
VERVEY Williams
LAFFORGUE-MARMET Gaëtan
BARBOT Jean-François
DOUBLET Côme

Directeur Flamanville 1 et 2
Directeur EPR Flamanville
EDF
Communication FLAM 1 & 2
EDF
EDF
EDF
Préfecture - SIDPC
ASNR
ASNR
ASNR

EXCUSES :

THOMINET Odile
TRAVERT Stéphane
BRIENS Eric
FONTAINE Isabelle
FORTIN-LARIVIERE Axel
MADEC Nathalie
BAUDRY Jean-Marc
BRISSET Franck
DUBOST Nathalie
GOURDIN Sédrick
LEFAIX-VERON Odile
MARTIN Jean-Paul
MAGHE Jean-Michel
MARGERIE Pierre
HARDY-GIRARD Jonathan
LELIEVRE Mathieu
BOUST Dominique
QUINGARE Didier
VOISIN ERIC
MARBACH Pierre
RAMPON Jean

1^{ère} Vice-Présidente
Député
Conseiller départemental
Conseillère départementale
Conseiller départemental
Conseillère départementale
Délégué communautaire du Cotentin
Déléguée communautaire du Cotentin
Déléguée communautaire du Cotentin
Délégué communautaire du Cotentin
Déléguée communautaire du Cotentin
AEPN
SFEN
CREPAN
CGT
CFDT
Personne qualifiée
Personne qualifiée
Chambre de commerce et d'industrie
IRSN
Sous-préfet

La séance est ouverte sous la présidence de monsieur Benoît FIDELIN.

M. le PRESIDENT.- (inaudible) ... qui reste conséquent, avec toute une série de ...

Un intervenant (hors micro).- ... On n'entend pas ...

M. le PRESIDENT.- ... Toute une série d'échanges que l'on va avoir avec l'exploitant, avec EDF, avec l'ASNR.

1. Validation du compte rendu de l'Assemblée générale du 09 octobre 2025 (CLI)

M. le PRESIDENT.- On va démarrer cette assemblée générale par la validation du compte-rendu de notre assemblée générale du 9 octobre dernier. Je pense que vous avez naturellement reçu le compte-rendu de cet AG. Je ne sais pas s'il y a des observations. Oui, Bernard ?

M. HELLENBRAND (Problème de micro / hors micro).- Je vais devoir élever la voix. J'ai relevé une coquille dans le compte rendu, page 58, quand il s'agit du dépôt de plainte de nos opposants, qui citent dans les signataires « SFEN Normandie ». Je pense qu'il s'agit d'une confusion avec FNE -France Nationale Environnement.

M. le PRESIDENT.- Entendu. M. LABROUSSE demande la parole.

M. LABROUSSE.- J'ai fait part de quelques remarques à Mme DUSQUENNE. Et comme je le lui disais, avoir ces comptes rendus trois mois plus tard, cela a très peu d'intérêt. La transcription d'un fichier audio que l'on obtiendra dans trois heures, cela se fait en deux heures. Je n'arrive pas à comprendre comment il y a un tel délai. Cela change totalement la valeur, je dirais la valeur historique, si je puis dire, du compte rendu. Donc s'il y a possibilité d'améliorer les choses, je vous remercie.

M. le PRESIDENT.- On va faire le maximum. Merci de votre réaction.

(La validation du Procès-verbal n'est pas exprimée oralement)

Un petit aparté : j'espérais que les parlementaires seraient présents aujourd'hui, parce qu'ils ne viennent jamais, et souvent, on a décalé exprès pour qu'ils soient présents, même si on comprend qu'ils soient absents étant donné l'actualité (inaudible).

2. Point sur les événements significatifs de niveau 1 (Exploitant - ASNR)

- **Détection tardive du blocage en position fermée d'un clapet du système de ventilation du puits de cuve du réacteur**
- **Défaut de fonction du système de balayage de l'enceinte du bâtiment réacteur**
- **Détection tardive du temps de manœuvre de vannes d'isolement du système de refroidissement intermédiaire**

M. le PRESIDENT.- Tout de suite, nous allons passer aux Événements significatifs, ceux qui ont eu lieu depuis notre dernière assemblée générale. Le premier d'entre d'eux, « Détection tardive du blocage en position fermée d'un clapet du système de ventilation depuis le point du réacteur », à Flamanville 3. Je vais laisser la parole à l'exploitant. Ensuite, nous parlerons du fameux « Défaut de fonction de balayage de l'enceinte du bâtiment réacteur », toujours à Flamanville 3. Enfin, le troisième point, la « Détection tardive du temps de manœuvre de vannes d'isolement du système de refroidissement intermédiaire », à Flamanville 2. Vous avez la parole, Grégory.

M. HEINFLING.- Merci, monsieur FIDELIN. Bonjour à toutes et à tous. Un petit point général sur les événements significatifs sûreté à Flamanville 3. Les tendances en 2025 sont toujours à l'amélioration par rapport à 2024. En fin de 2025, nous avons déclaré, sur toute l'année 2025, deux fois moins d'événements, que ce soit au niveau...

Une intervenante(hors micro).- ... Inaudible.

M. HEINFLING.- Oui, pardon, mais je mise sur le fait que l'on ne va pas en déclarer beaucoup pendant les fêtes. En gros, en 2025, on en a déclaré deux fois moins qu'en 2024, alors que nous avons travaillé sur

une période d'une année complète, alors qu'en 2024, la période d'exploitation pleine ne concernait simplement que 6 mois. En moyenne, on a divisé par trois ou quatre le nombre d'événements significatifs sûreté déclarés à période équivalente. C'est satisfaisant, cela veut dire que nos plans d'action fonctionnent pour atteindre les meilleurs niveaux de rigueur d'exploitation. Cependant, on continue quand même à en déclarer.

On déclare également beaucoup moins de niveau 1, c'est-à-dire que la décroissance sur le nombre d'événements de niveau 1 a été plus rapide que celle des événements de niveau 0. C'est également satisfaisant en termes de qualité d'exploitation. Néanmoins, comme vous le voyez, on continue à en déclarer, Vous avez accès à l'ensemble des événements qui ont été déclarés. Et comme d'habitude, je vais vous présenter deux événements de niveau 1 qui ont été déclarés depuis notre dernière assemblée générale.

Le premier concerne un événement lié au non-respect des spécifications techniques d'exploitation concernant des temps de manœuvre de vannes. Comme vous le savez, sur tous nos équipements, on réalise régulièrement des essais périodiques. Ils ont tous été testés avant le chargement, donc c'est une procédure d'essai. Et ensuite, on refait ces essais très régulièrement avec des façons de les réaliser, des façons d'analyser les mesures, qui peuvent être un petit peu plus exigeantes en phase d'exploitation. On avait testé un certain nombre de vannes, presque toutes les vannes avant le chargement. Ce que l'on a en particulier contrôlé, c'est leur temps de manœuvre, à quelle vitesse elles se ferment et elles s'ouvrent, et on a vérifié que tout cela était conforme aux hypothèses de la démonstration de sûreté. En septembre 2025, dans le cadre d'un essai périodique, on a identifié qu'une vanne ne respectait pas le critère attendu, alors qu'elle avait été déclarée conforme avant le chargement. La vanne a été immédiatement remise en conformité et on a engagé une analyse plus large. A chaque fois que l'on rencontre ce type d'événement, on regarde quand même si cela n'a lieu que sur un seul équipement ou s'il y a d'autres équipements qui peuvent présenter les mêmes défauts. Et on s'est rendu compte, dans le cadre de l'élargissement de cette analyse, qu'en appliquant la méthode de mesure applicable en exploitation de ce temps de manœuvre, que plusieurs vannes considérées conformes présentaient des temps de manœuvre légèrement supérieurs aux critères. Et cela vient essentiellement de la méthode de mesure. C'est-à-dire que les essais avaient été faits correctement, mais la façon dont on a interprété les résultats où l'on a mesuré le temps de manœuvre, était légèrement différente et plus exigeante avec la méthode d'exploitation.

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations, puisque les systèmes, on a pu vérifier qu'ils avaient toujours été capables de remplir leurs missions et on avait des moyens de surveillance et de pilotage disponibles en permanence.

C'est un écart qui nous a amené à faire une déclaration. Bien sûr, les vannes ont été réglées en tenant compte de la bonne mesure du temps de manœuvre.

Un autre événement : il s'agit de la détection tardive de l'indisponibilité d'un registre d'air dans le bâtiment combustible. On sait que notre bâtiment combustible prend particulièrement bien en compte le risque d'accident grave, et en particulier, et c'est là tout l'objectif de la conception de l'EPR, de confiner et de limiter vraiment au strict minimum les rejets vers l'extérieur en situation d'accident grave. Notre bâtiment est complètement casematé par une grande structure en béton. Et, en permanence, l'objectif est de maintenir l'environnement complètement confiné.

On a bien sûr des registres de ventilation pour pouvoir dépressuriser le bâtiment combustible de façon contrôlée et cela se passe par des registres d'air. Les registres, ce sont tout simplement des clapets. On a deux registres d'air placés en série sur un conduit qui permet éventuellement de dépressuriser le bâtiment. On les teste régulièrement et de la même façon que pour nos vannes, quand on commande l'ouverture ou la fermeture, on regarde à quelle vitesse les équipements réagissent. On avait détecté que l'un de ces clapets ne se fermait pas avec un temps de manœuvre suffisamment rapide. Il était légèrement trop long. On a donc décidé d'y réaliser une maintenance pour retrouver la bonne vitesse. Pour remettre en conformité ce clapet, il a fallu intervenir sur l'autre clapet. C'est-à-dire que pour des raisons d'accessibilité, tout simplement, il fallait le maintenir en position ouverte. On l'a positionné en mode de manœuvre locale, c'est-à-dire qu'il ne pouvait plus être ouvert ou fermé, en particulier, il ne pouvait plus se fermer depuis la salle de commande. On peut l'ouvrir quand il est en mode local, en revanche on ne peut pas le refermer.

Ils ont donc réalisé l'intervention sur le clapet qui ne présentait pas le bon temps de manœuvre. Ils ont rétabli le bon temps de manœuvre, et puis ils sont partis et ont oublié de remettre l'autre clapet en mode « Salle de commande », c'est-à-dire en mode commandable depuis la salle de commande. On a fonctionné à peu près une semaine de cette façon lorsque, dans le cadre d'une ronde, les équipiers ont pu détecter que le clapet était maintenu ouvert, puisque la commande n'avait pas fonctionné depuis la salle de commande.

Cela n'a pas entraîné de risque pour la sûreté, puisqu'on a deux clapets en série, et celui sur lequel on était intervenu pour rétablir le bon temps de manœuvre était resté fermé. De ce point de vue, le confinement du bâtiment était respecté, mais comme c'est un écart à nos règles d'exploitation, on a donc déclaré l'événement.

Voilà pour ce qui concerne les deux événements de Flamanville 3.

M. le PRESIDENT.- Justement, comme cela concernait Flamanville 3, je voudrais savoir s'il y a des questions sur ce que vous venez de nous exposer, Grégory ?

M. LABROUSSE.- Est-ce que cela veut dire que la dépressurisation du bâtiment combustible est dépressurisée en permanence ? On est bien d'accord. Et est-ce que l'incident dont vous avez parlé sur les registres a entraîné un défaut de la dépressurisation et donc l'incapacité du bâtiment, du système, à maintenir cette dépressurisation ?

M. HEINFLING.- En fait, il n'est pas dépressurisé. Il est simplement confiné. Alors, il est complètement fermé.

M. LABROUSSE.- Il n'est pas dépressurisé, le bâtiment ?

M. HEINFLING.- Non, pas le bâtiment principal dans ces zones. En revanche, si jamais il y avait une situation accidentelle, la structure peut résister à une certaine surpression, par exemple s'il y a ébullition dans la piscine, pour éviter une explosion, on peut être amené, de façon contrôlée, à libérer un peu de pression par ces registres. Ces registres, par défaut, sont fermés. Le bâtiment est confiné. C'est simplement en situation éventuellement accidentelle que l'on peut, de façon contrôlée, décider de relâcher une partie de la pression.

M. LABROUSSE.- C'est donc le confinement qui est en cause.

M. HEINFLING.- Voilà.

M. LABROUSSE.- Merci.

M. HEINFLING.- Dans le cas présent, le confinement était toujours assuré puisque l'on avait toujours un des deux clapets qui était fermé, mais nos spécifications prescrivent une redondance, ce qui implique que l'on doit fermer les deux clapets.

M. le PRESIDENT.- M. HERLEM demande la parole.

M. HERLEM (en partie hors-micro).- Je vais essayer de parler fort. Une question concernant la méthodologie. L'exploitant déclare le niveau 1, l'ASNR valide le niveau de l'évènement, mais je me pose une question : quand vous dites qu'il n'y a aucune conséquence sur la sûreté des installations, dans ce cas, pourquoi classer en niveau 1 ? Je vois aussi que c'est lié à Orano, beaucoup de déclarations d'évènement, avec la même phrase et qui sont classées en niveau zéro. C'est juste une histoire de compréhension.

M. HEINFLING.- On a des critères très précis. Dans le cas présent, ce qui a conduit à classer en niveau 1, c'est que l'on a détecté tardivement que l'un des clapets était resté ouvert. A partir du moment où la détection est tardive, même si je ne sais plus quelle est la durée exacte, mais je crois que cela dépend d'ailleurs des systèmes, et que l'on est resté un certain temps avec cet écart, cela amène à le déclarer en niveau 1, quelle que soit la conséquence réelle.

M. HERLEM.- D'accord, c'est donc vous qui décidez du niveau de classement, et c'est ensuite validé par l'ASNR.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Je vais me permettre de compléter, monsieur HEINFLING. Effectivement, en France, quand on déclare un événement significatif, il y a un guide de l'ASN, qui est le guide numéro 5, je crois, de mémoire, qui contient un certain nombre de critères pour déclarer des événements. Et en particulier pour les réacteurs, vous avez un critère 3, qui est le non-respect des règles d'exploitation. Vous avez donc des critères assez précis. Et on est venu compléter ces critères par un courrier, qui vient justement préciser quand c'est un niveau 0, quand c'est un niveau 1, pour essayer d'avoir un cadre le plus clair possible pour l'exploitant.

Quand l'exploitant le déclare, à partir du moment où il détecte l'évènement, il a 48 heures pour le déclarer à l'ASNR. Et à ce moment-là, on peut déjà avoir des premières discussions sur le niveau de

classement, justement en fonction à la fois du guide et du courrier. Ensuite, cette discussion se poursuit et puis, à un moment donné, on se met d'accord sur le niveau de classement.

Effectivement, il y a bien un guide de l'ASN, un courrier qui vient préciser le niveau des événements, et puis, évidemment, une discussion entre les équipes de l'ASNR et les équipes de l'exploitant à propos du classement. Généralement, c'est quand même assez clair. C'est très rare qu'il y ait des discussions sur le sur le niveau du classement. Cela peut arriver parfois quant à certaines interprétations, mais c'est extrêmement rare. Et effectivement, l'une des règles, comme le disait M. HEINFLING, est : lorsqu'il y a détection tardive d'un écart, même si cet écart n'a pas eu de conséquence réelle, on considère que le fait que l'exploitant ne l'ait pas détecté dans un temps, là encore, qui dépend des règles d'exploitation, cela constitue un facteur aggravant. C'est la raison pour laquelle on considère qu'il doit être classé niveau 1.

M. le PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a d'autres questions concernant ces points ? Dans ce cas, je vais laisser la parole au directeur de Flamanville 1 & 2, puisque le troisième événement s'est déroulé à Flamanville 2.

M. Le HIR (Son très dégradé).- En effet. Bonjour à toutes et à tous. C'est un événement niveau 1 qui a été déclaré à Flamanville 1 & 2, en novembre dernier. Sur ce même principe de détection tardive, donc un événement sans conséquence réelle, mais dans le respect justement des courriers et des guides, nous l'avons déclaré en niveau 1. Il s'agit d'un événement que l'on a connu le 1^{er} novembre dernier, quand on a mis à l'arrêt l'unité N°2 dans le cadre de son arrêt de tranche, sur lequel je reviendrai au cours de cette assemblée générale. Lors de cette mise à l'arrêt, nous traversons plusieurs domaines d'exploitation et état standard du réacteur. À chaque changement d'état, nous réalisons un certain nombre d'essais sur les matériels, afin de vérifier leur bon fonctionnement et de façon à pouvoir garantir les fonctions de sûreté.

Au cours de l'un de ces changements d'état, nous avons constaté qu'une vanne du circuit de refroidissement ne pouvait pas être manœuvrée. Plus précisément, lors de l'arrêt du réacteur, l'alimentation en vapeur côté turbine est interrompue et la vapeur est alors dirigée vers des circuits dits « Circuits de contournement ». Il s'agissait ici d'un robinet du circuit de contournement vers l'atmosphère pour lequel on n'a pas pu réaliser une manœuvre depuis la salle de commande. Dès la détection de cet écart, nous avons immédiatement envoyé une équipe sur les lieux, pour remettre en conformité la vanne en local. Cela nous a

permis de reprendre aussitôt les opérations d'essais et de vérifier ensuite que tous les matériels étaient bien disponibles pour poursuivre la mise à l'arrêt du réacteur.

Nous avons ensuite recherché l'origine de cette impossibilité de manœuvre depuis la salle de commande. Il s'est avéré qu'une vanne d'air, l'alimentation de la vanne, qui était fermée en local. Nous avons cherché à comprendre l'origine de cette manœuvre de cette vanne d'air. Nous avons identifié que l'origine résidait dans la pose d'un échafaudage à proximité immédiate de ce robinet. Ici, une manœuvre involontaire de la vanne d'air s'est produite, ce qui a conduit à rendre inopérant le robinet depuis la salle de commande. Cette opération de pose de l'échafaudage avait eu lieu neuf jours auparavant. Or, comme notre code de la route, nos spécifications techniques d'exploitation, nous imposent de traiter un tel dysfonctionnement dans un délai maximal de trois jours après détection, et comme il y avait eu 9 jours entre le moment de la manœuvre involontaire et le moment où l'on a effectivement eu besoin de cette vanne de contournement de la vapeur, cela nous a conduits à déclarer un événement significatif de niveau 1 sur l'échelle INES, auprès de l'ASNR.

L'instruction est en cours, mais on va travailler sur la modification de ces robinets d'air, afin d'y intégrer un système à ressort permettant d'éviter toute manœuvre involontaire, et avoir une vanne qui revienne en position ouverte, sauf s'il y a vraiment un geste volontaire de vouloir couper l'air, notamment, quand on fait une consignation sur ce circuit (inaudible).

M. le PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il des réactions ou des questions sur ce point ? Non, très bien.

3. Retour sur l'exercice du 16 octobre 2025 (Exploitant - Préfecture)

M. le PRESIDENT (Son très dégradé).- Nous allons pouvoir passer au point qui concerne l'exercice national de crise qui a eu lieu le 16 octobre dernier. Nous allons revenir sur les conditions, les objectifs, et surtout sur le bilan de cet exercice. Je souhaite seulement préciser, en préambule et en amont du débat que nous allons peut-être avoir, que la CLI a été associée dès le début par la préfecture, et pendant tout l'été, à la préparation de cet objectif. Plusieurs réunions se sont tenues à Saint-Lô, auxquelles j'ai participé à de nombreuses reprises. En amont, nous avons donc été pleinement associés.

Et durant l'exercice, alors que j'étais à l'étranger, Odile THOMINET était présente ainsi que plusieurs membres de la CLI, qui se sont investis pour suivre l'exercice au plus près, du moins, le plus près possible, pour pouvoir juger de sa qualité et de sa pertinence. Yannick ROUSSELET a été particulièrement impliqué à la mairie de Flamanville. Le maire de Flamanville, Franck BRISSET, est absent aujourd'hui et s'est excusé hier soir auprès de moi, parce qu'il a un engagement professionnel soudain. Cependant, je voulais aussi le remercier, parce que sa commune a été vraiment partie prenante dans cet exercice, avec une mobilisation de plusieurs habitants, et surtout celle de son collègue dans le cas de l'évacuation, vous allez le voir. Lui-même a été très présent lors des réunions publiques organisées avant et après l'exercice, puisque cet exercice a donné lieu à une réunion publique, qui s'est tenue début octobre à Flamanville, puis à une seconde, pour le retour d'expérience, la semaine dernière, et toujours à Flamanville, où mairie et habitants y ont activement participé en posant de nombreuses questions.

Je le disais, Yannick ROUSSELET était à la mairie de Flamanville. Jacques FOOS, quant à lui, était à La Haye-du-Puits, justement là où a eu lieu une évacuation des habitants de Flamanville ainsi que des élèves du collège Lucien GOUBERT de Flamanville.

On va revenir sur cet exercice qui se déroulait cette fois selon un scénario fictif. Heureusement, tout n'est pas parti vers les Iles Anglo-Normandes, comme la dernière fois. Cependant, je voulais dire que l'on avait pu suivre le mieux possible, nous, membres de la CLI, avec en plus tous les élus membres de la CLI. On reviendra sur leur ressenti ensuite.

Je laisse maintenant l'exploitant revenir sur cet exercice, rappeler ses objectifs, mais surtout présenter les principaux résultats, positifs comme négatifs. Ensuite, vous pourrez réagir.

M. HEINFLING (Son très dégradé).- Merci, monsieur FIDELIN. Tout d'abord, merci à toutes et à tous pour votre implication et avoir joué le jeu, et merci bien sûr à toutes les personnes que vous représentez, pour avoir accepté les conséquences liées à cet exercice.

Cet exercice, vous le savez, s'inscrit dans notre principale et permanente responsabilité en matière de sûreté, qui consiste à éviter qu'un accident survienne, à rendre le risque quasi nul, mais toujours à nous

préparer au fait qu'il arrive, et ainsi être prêts à en limiter les conséquences sur les populations et sur l'environnement.

L'exercice que nous avons réalisé est un exercice national de grande ampleur, que nous devons organiser au minimum tous les cinq ans. Il s'est déroulé durant toute la journée du 16 octobre. Le précédent exercice datait du 13 décembre 2022. Nous n'avons pas attendu cinq ans, parce qu'en 2022, lors de ce dernier exercice, Flamanville 3 n'était pas encore en service. Nous nous étions engagés à vérifier que l'organisation fonctionnait, y compris une fois l'EPR en service. Nous avons donc voulu ne pas trop attendre pour effectuer cet exercice.

L'objectif était de tester nos organisations et nos moyens locaux de crise, en association avec les autres dispositifs de crise des parties prenantes concernées : tous les pouvoirs publics, l'ASNR, les communes, le SDIS, etc. Ce que nous avons voulu évaluer, c'est la bonne capacité d'EDF à gérer la situation technique sur le site, à ramener le plus vite possible et à maintenir le réacteur en état sûr. Il s'agit aussi d'assurer une bonne coordination avec la préfecture et l'ASNR, pour organiser tout ce qui se passe à l'extérieur du site, ainsi que la bonne information en temps réel des parties prenantes.

Cet exercice se joue dans toutes les centrales de France, mais il y a une spécificité à Flamanville 3, spécificité dont on avait pu parler en amont : nous avons trois réacteurs, de deux technologies différentes, avec deux unités d'exploitation. Cela signifie que nous avons mobilisé beaucoup de monde, un peu plus de 200 personnes du côté d'EDF, pour gérer la situation technique de crise, puisqu'il fallait disposer des compétences pour gérer les deux technologies de réacteur.

Nous réalisons également des exercices de moindre ampleur, uniquement internes, entre huit et dix fois par an. Leur objectif est toujours de maintenir nos compétences, nos capacités et, dans une logique d'amélioration continue, de faire progresser nos organisations si nous détectons des faiblesses.

L'organisation sur laquelle nous nous appuyons pour gérer ces situations présente deux grandes parties : la première est réellement centrée sur l'interne, c'est-à-dire sur ce qui se passe à l'intérieur du site, c'est le « Plan d'Urgence Interne » (PUI). La responsabilité est donnée au directeur du site, avec cette spécificité à Flamanville 3 : selon l'origine de l'accident, si l'origine est à Flamanville 1 & 2 ou à Flamanville

3, ou selon la nature de l'événement, c'est soit David LE HIR, soit moi qui assumons la responsabilité de faire fonctionner cette organisation pendant la crise.

L'objectif de cette organisation interne est de décider et d'agir à l'intérieur du site : alerter et mobiliser toutes les ressources nécessaires pour gérer la situation, maîtriser la situation et en limiter les conséquences, protéger et porter secours, informer le personnel et le mettre en sécurité, et informer et communiquer avec les pouvoirs publics et les médias. Cette organisation interne est coordonnée, lorsqu'il y a des conséquences externes, est complètement coordonnée avec son organisation miroir à l'extérieur : le « Plan Particulier d'Intervention » (PPI), placé sous la responsabilité du préfet. Son objectif est de décider et d'agir à l'extérieur du site : alerter et protéger les populations, prévoir les mesures et les moyens de secours à mettre en œuvre, pour faire face à l'événement, et informer les populations, les médias et les élus locaux en permanence.

À tous les niveaux, dans cette organisation que l'on a pu jouer, il y a des moyens de communication qui sont mis en œuvre, sécurisés, ainsi que des routines de partage d'informations et de partage de décisions.

Je vais être assez bref concernant le déroulé et le scénario sur le site. Comme j'ai déjà eu l'occasion d'en parler un petit peu avant, à propos de l'un des événements, nous avons voulu embarquer l'EPR dans l'événement, puisque l'objectif de cet exercice était de tester le bon fonctionnement de l'organisation une fois l'EPR en service. Ainsi, nous avons voulu provoquer l'évènement sur l'EPR, on souhaitait une origine EPR. L'une des difficultés, c'est que l'EPR est particulièrement conçu, justement, pour éviter les rejets à l'extérieur et les limiter au strict nécessaire. Si l'on voulait tester l'organisation qui vise à protéger les populations dans un rayon quand même significatif autour du site, pour se préparer à une situation qui pourrait aller loin, il a vraiment fallu pousser l'EPR dans tous ses retranchements et simuler réellement un scénario extrêmement improbable. Malgré cela, techniquement, nous n'avons pas eu énormément de rejets. On le verra dans les conséquences, mais cela fait partie des débats, cela a parfois pu rendre un peu compliqué le fait de jouer le scénario. Nous avons dû jouer des scénarios d'évacuation à l'extérieur ou de mise à l'abri des populations qui étaient décorrélés de la situation technique réelle. Cela a pu provoquer parfois un peu d'incompréhension, mais cela tient au fait que l'EPR est conçu de telle façon qu'il y a très peu de rejets.

Quelques jalons clés : à 7 h 45, nous avons simulé un arrêt automatique du réacteur et nous avons donc déclenché le PUI. À 8 h 13, nous avons activé la PPI phase réflexe, avec une mise à l'abri des populations à deux kilomètres. C'est une décision qui relève uniquement de l'organisation interne, cela ne passe pas par la préfecture. La phase réflexe, c'est une délégation donnée à l'organisation interne permettant le déclenchement de mise à l'abri des populations dans un rayon de deux kilomètres, de façon que cela soit rapide.

En milieu de matinée, de manière à aller plus loin dans le scénario externe, nous avons simulé un rejet ponctuel de vapeur, avec des mesures environnementales confirmant que ces rejets atteignaient un certain périmètre, et nous avons réalisé une communication immédiate.

En fin de matinée, nous avons simulé une perte d'alimentation électrique externe, ce qui a provoqué un démarrage des diesels et une bascule sur les diesels de secours ultime.

À 11 h 30, en coordination avec la préfecture, nous avons demandé l'évacuation de la population dans un rayon de zéro à cinq kilomètres. À 14 heures, on a fait intervenir la Force d'action rapide du nucléaire (FARN) pour basculer le refroidissement du réacteur sur un dispositif de secours propre à l'EPR. C'est le système IRWST.

Vous voyez que nous avons poussé le scénario très loin et de façon hautement improbable, pour provoquer une situation justifiant la mise en œuvre des moyens à l'extérieur.

Qu'en avons-nous tiré comme enseignements, en tout cas, du côté d'EDF et essentiellement en ce qui concerne la gestion interne et ce qui relevait de notre responsabilité ? Concernant les points forts : la phase d'alerte a été plutôt bien gérée. Toutes les personnes qu'il fallait mobiliser ont été alertées et ont bien reçu l'alerte. Le regroupement du personnel s'est plutôt bien passé. 82 % du personnel s'est rendu sur les points de regroupement. Mais on voit quand même que 82 %, ce n'est pas 100 %. Donc, cela fait partie des axes d'amélioration. On a pu tester partiellement l'évacuation d'une partie du personnel. On ne pouvait pas évacuer tout le monde, cela aurait provoqué des complexités, mais on a pu s'assurer, avec un petit groupe de personnes, que nous savions le faire. La coordination entre le CNPE, la direction de crise externe, l'ASNR et la préfecture a bien fonctionné, et la communication a été réactive. Il était également simulé une pression

médiatique, avec des réseaux sociaux et des interventions de médias. Nous avons également testé tous les canaux de communication avec les parties prenantes. Tout cela a donc bien fonctionné.

Dans les axes d'amélioration, nous avons constaté que les alarmes « CNA » de la centrale, donc les sirènes, n'ont pas été parfaitement bien entendues à tous les endroits, que ce soit en interne comme en externe. Cela nous amène à programmer des corrections et des réglages, afin que ce soit bien audible, quelles que soient les conditions de vent et la localisation des personnes.

Nous avons également été amenés à faire un rappel en interne des consignes de mise à l'abri dans le regroupement des salariés, puisqu'on a constaté que 18 % des personnes présentes sur site n'ont pas rejoint le point de regroupement. Ce n'était donc pas complètement satisfaisant.

Il s'est aussi avéré qu'au centre de crise local, le circuit de décontamination n'était pas opérationnel. Nous avons immédiatement travaillé pour le rendre de nouveau opérationnel.

Voilà pour les axes d'amélioration, même si, globalement, la gestion a été considérée comme étant satisfaisante pour la partie interne.

M. le PRESIDENT.- L'ASNR n'ayant pas de commentaire à faire, j'invite peut-être ceux qui y ont participé directement à partager leur réaction, leur ressenti, même plus que leur ressenti, leur expérience.

M. ROUSSELET (Son très dégradé).- Tout d'abord, je voudrais remercier Franck BRISSET pour l'accueil vraiment parfait de la part de la mairie de Flamanville. Je vous rappelle que lors des dernières réunions, j'avais demandé à pouvoir être observateur et à être présent dans des lieux de décision. Du côté de la préfecture, cela a été une fin de non-recevoir du début à la fin, et même en fuyant la responsabilité de la décision, puisqu'à plusieurs reprises, souvenez-vous, ici même, le sous-préfet m'avait dit : « On va vous le dire ». En réalité, nous n'avons jamais eu de réponse et nous n'avons pas du tout été associés pendant l'exercice, du point de vue de la préfecture. Pour moi, cela me semble être un vrai sujet. Pourquoi la préfecture n'a-t-elle pas réellement associé la CLI en tant que telle pendant les faits ? Je ne parle pas d'avant, mais pendant l'exercice.

J'ai eu la chance que Gwenaëlle m'invite à venir aussi auprès d'elle, avec Franck Brisset, pour observer ce qui s'est passé au sein de la mairie de Flamanville. J'ai évidemment une quantité énorme de choses à dire. Du point de vue de la mairie, cela s'est extrêmement bien joué. Il y a eu cette volonté de la répartition du rôle des différents adjoints, en créant chacune des cellules de communication, des cellules d'action, etc. De ce point de vue-là, il faut commencer par dire ce qui était extrêmement positif.

Ensuite, il y a eu plein de choses extrêmement surprenantes. Par exemple, cette sirène déclenchée – je n'ai toujours pas bien compris par qui, mais apparemment cela viendrait du site – à une heure qui n'était pas prévue dans le cadre de l'exercice, ce qui est plutôt intéressant, parce que, normalement, on aurait dû provoquer des réactions... et cela n'a provoqué aucune réaction. C'est-à-dire qu'elle s'est déclenchée pile au moment où tous les élèves arrivaient avec leurs parents à l'école. Il n'y a eu aucune réaction, aucun confinement ensuite. Cela questionne sur l'utilité de la sirène et sur la manière dont les gens réagissent.

Ensuite et toujours à propos de l'alerte, sur FR-Alert, nous avons pu constater, dans la salle de la mairie, que certains réseaux ont fonctionné très vite. Par exemple, SFR, on l'a eu très vite. Pourquoi, pour qui, cela reste à déterminer, puisque suivant les différentes compagnies, on a eu des décalages importants dans la réception. Cela paraît quand même bizarre. Moi, je pensais que cela opérait via les antennes, que tout le monde recevait en même temps. Manifestement, ce n'est pas le cas. Et puis il y a l'exemple de Free, par exemple, qui n'ont pas du tout reçu l'alerte. Deux personnes dans la salle étaient chez Free, elles n'ont pas reçu du tout de message. Donc, il y a des décalages dans le temps important, et puis des gens qui ne reçoivent pas. Cela pose quand même la question de l'efficacité du dispositif.

Concernant le positionnement de la préfecture, je remercie évidemment l'exploitant pour la présentation de sa partie interne. Mais normalement, dans un exercice comme celui-là, c'est un exercice qui doit être dirigé par les pouvoirs publics tandis qu'EDF gère sa partie interne. Mais derrière, je suis un peu surpris que la présentation que l'on pourrait avoir eue ce matin ne soit pas d'abord faite par les services de l'État, qui sont théoriquement en charge du protocole de l'exercice.

Et là, j'ai une petite remarque sur le positionnement des différents intervenants de la préfecture et sur la manière dont les personnes de la préfecture ont pu gérer la journée. J'ai été très surpris de constater que monsieur le sous-préfet – c'est dommage qu'il ne soit pas présent, j'aurais préféré le lui dire directement,

même si je sais que c'est parce qu'il ne pouvait pas être parmi nous – se trouvait sur site. Il était à l'intérieur de la centrale nucléaire, comme si, en cas d'accident nucléaire, il y serait. Ensuite, il est très intervenant pendant la journée. Je suis donc très surpris, parce que, si on regarde les protocoles du PPI, normalement il ne doit pas interférer. C'est la préfecture, qui possède son propre PC opérationnel, qui doit, elle, intervenir. Avoir l'interférence d'un sous-préfet se trouvant sur site qui donne lui-même des consignes dans certaines communications téléphoniques, ce n'est pas simple, parce que cela crée forcément des interférences. Il ne peut y avoir qu'un émetteur, qui est bien entendu la préfecture. Avoir un sous-préfet dans la centrale nucléaire qui, lui-même, parle à certains maires pendant la journée, c'est évidemment extrêmement perturbant. Je pense que ce sera un point à revoir, non pas du côté de l'exploitant – ils n'y sont pour rien – mais du côté de la préfecture, pour voir comment cela s'organise.

Ensuite, on a entendu parler de « grande ampleur ». Rappelons-nous les titres des journaux, la communication en amont : on allait être surpris par quelque chose d'extraordinaire. Moi, je l'ai déjà dit et je le répète : c'est le plus petit exercice auquel j'ai eu l'occasion de participer. C'est le plus petit. Je suis allé à Cruas, je suis allé à Penly, j'ai participé à toute une série d'exercices et je n'avais jamais vu un périmètre aussi réduit d'organisation. Par exemple, il n'y avait pas du tout de mesures environnementales réalisées par les services de l'ASNR. Je ne sais pas où (inaudible), pourquoi ils n'étaient pas associés, pourquoi ils n'étaient pas présents. Je me souviens très bien voir les pompiers faire des frottis sur des panneaux de signalisation, pour évaluer la situation, dans d'autres exercices à Flamanville ou à La Hague. Cette fois, cela a été totalement absent. Je ne comprends donc pas. Je n'ai pas vu d'interaction entre le terrain et ... On n'a rien vu, rien du tout. Jacques nous parlera sûrement de ce qu'il a vu à La Haye-du-Puits, mais en dehors de cette histoire des (inaudible), on n'a rien vu.

A propos de la gestion de l'évacuation, au collège, cela s'est bien passé. Il n'y a pas vraiment eu de problème particulier. Cependant, devant la mairie, on a vu des citoyens volontaires qui avaient accepté de participer et qui étaient un peu perdus, parce qu'il n'était pas prévu que quelqu'un s'en occupe. C'était intéressant. C'est un retour d'expérience dont il faudra tenir compte. Ces personnes attendaient au pied du bus en disant : « Qu'est-ce qu'on fait ? » Et finalement, on voit qu'il y a un trou dans la raquette parce que personne ne savait qui en avait la charge. Je pense que, là aussi, c'est du côté des pouvoirs publics qu'il faudra regarder les choses.

Ensuite, au niveau de la communication, j'ai également été extrêmement surpris par l'interférence directe, permanente, de l'exploitant dans l'intervention de la communication de la préfecture. C'est aussi un problème selon moi. C'est-à-dire qu'il y avait des consignes qui étaient données par la centrale auprès de la préfecture. C'est normal que la centrale donne des informations sur ce qui se produit en interne, mais entendre à plusieurs reprises, par exemple : « Non, il ne faut pas utiliser le terme Rejet, mais dites plutôt Bouffée, pour éviter d'affoler la population ». Cela, je l'ai entendu plusieurs fois dans les communications. « Non, non, ce n'est pas un rejet, c'est une bouffée ». Ou encore, et c'est aussi ce que l'on a entendu un peu tout à l'heure : « Il faut d'abord rappeler que l'EPR est prévu pour ne pas avoir de rejet. » Et donc, on dit à la préfecture « Vous devez dire cela, parce que c'est important ». Stéphanie ne pourra pas me contredire, puisque c'est elle-même qui l'a dit ce jour-là et elle l'a répété plusieurs fois. « Oui, oui, mais rappelons que l'EPR est prévu pour ne pas avoir de rejets ». Qu'est-ce que cela fait dans un exercice action ? Pour moi, cela n'a rien à y faire. Ce n'est pas à l'exploitant de cadrer la communication de la préfecture. La préfecture doit rester indépendante dans ce domaine.

A propos des termes utilisés « Grande ampleur », je ne vais pas y revenir, mais je pense que c'était un problème. Il y a évidemment encore plein de choses à dire. Mais selon moi, c'est un vrai problème de nous avoir dit que cela allait être de très grande ampleur. Je laisserai aussi sûrement des élus et ceux qui ont été concernés dans les écoles le dire – je pense à Odile, absente aujourd'hui, mais qui a réagi fortement à un moment donné. Finalement, dans la matinée, on apprend que toutes les écoles qui devaient être confinées ne le sont pas. Il n'y a que celle de Flamanville qui l'est réellement, et pas toutes celles qu'on nous avait annoncées. Je ne me souviens plus des chiffres, mais c'était hallucinant. On nous parlait de dizaines d'écoles qui allaient être confinées, mais en réalité, elles ne l'étaient pas. Par chance, il s'est mis en place un circuit parallèle, puisque, dans l'équipe de Flamanville, à la mairie, il y a une personne qui connaît très bien le collège. C'est ainsi que va se mettre en place un système parallèle à propos duquel les personnes vont s'interroger : « Ah bon, toi tu es confiné ? » « Non, je n'ai pas reçu de consigne. » Finalement, une seule école était réellement confinée et ce n'était pas du tout ce qui était prévu. Et puis on apprend tout d'un coup qu'il y a des confinements. On dit : « Oui, la préfecture ... », « Non, mais on a décidé qu'on arrêterait étant donné que l'on a aucune consigne venant de la préfecture ». « On va arrêter de nous-mêmes le confinement ». Moi, j'étais vraiment atterré par la manière dont cela s'est passé.

Je vous ai dit que cela n'était pas d'une ampleur nécessaire. Selon moi, la lacune ne vient pas du tout du côté de l'exploitant, pas du tout. En revanche, il y a un vrai sujet... Je sais qu'il y a des circonstances particulières que je tiens à signaler : un changement total de l'équipe de la préfecture quelques temps avant. Ils n'avaient donc pas la connaissance nécessaire. Je le place dans les circonstances atténuantes. Ce sont des gens qui arrivaient et qui ne connaissaient pas forcément le déroulé. Cependant, je trouve qu'il y a un réel problème et qu'il faudra se réinterroger sur tout cela. En même temps, vous allez me dire que c'est un exercice et que c'est fait pour ça ...

M. le PRESIDENT.- ... Il est fait pour cela ... Merci Yannick.

M. ROUSSELET.- ... (Inaudible). Juste une petite remarque : je m'étais engagé auprès de la CLI à ne pas réintervenir pendant la journée. Aujourd'hui, je dis ce que j'ai sur le cœur. C'était juste pour dire que j'ai respecté cet engagement. Gwenaëlle peut en témoigner. Nous avons nous aussi subi une pression médiatique importante dans la journée, réelle, cette fois, elle n'était pas simulée. Nous avons joué le jeu en ne faisant aucun commentaire pendant cette journée, parce qu'il était important de jouer le jeu de la CLI.

M. le PRESIDENT.- L'important était de le faire ensuite, comme tu l'as fait. Jacques FOOS va intervenir rapidement avant de laisser la parole à la préfecture et à l'ASNR.

M. FOOS (Son très dégradé).- Je voudrais faire deux remarques, une sur le fond et l'autre sur la forme. J'étais à La Haye-du-Puits, là où on débarquait les autocars, avec sept élèves, qui passaient sous un portique pour vérifier une éventuelle contamination. C'était un exercice, il n'y avait pas grand monde, mais un seul portique, ce n'est pas beaucoup. Cela signifie qu'il y avait une queue absolument énorme, parce que cela prend un certain temps pour chaque personne. On n'était pas très nombreux, mais imaginer un millier de personnes. On m'a dit qu'il y avait un portique par Département. Cela représente cinq portiques pour la Normandie. Donc, le temps qu'ils arrivent d'Évreux, de l'Orne, etc... Je pense qu'il y a ici plusieurs centres nucléaires, et si chaque site en possédait un ou entre trois ou quatre que l'on pourrait avoir très vite à un endroit donné, quel que soit l'endroit, (inaudible) plutôt quand même notre Cotentin. C'est une remarque.

Sinon, cela m'a un peu rajeuni, parce qu'il y a quarante ans, j'avais participé à la construction des fameux camions, qui s'appelaient les CPRI à l'époque, au Vésinet. Cela fonctionne bien. On voit que, même

quarante ans après, cela continue à très bien fonctionner. Donc, c'était assez satisfaisant, en dehors du fait que cela m'a rappelé, même plus ma jeunesse, mais un autre âge.

La remarque de forme maintenant : il y avait une exposition, avec des panneaux très bien faits, censés quand même apporter une information. Le souci, c'est qu'ils ont été placés dans l'entrée, là où personne ne reste. Tout le monde a pensé qu'il fallait passer en vitesse, parce qu'il fallait se rendre dans la salle. C'est-à-dire qu'on n'avait même pas le temps de regarder un panneau et c'est un peu dommage, parce que vous aviez des dizaines d'élèves assis par terre avec leur téléphone, à jouer ou autres. On aurait pu... J'étais aussi là un peu pour ça utiliser ce temps pour faire un peu de pédagogie. Moi, j'étais aussi là pour ça, avec une casquette que je n'ai pas encore rangée dans le camion, dans le cadre de l'EPR (peu audible). J'aurais pu être avec les professeurs et ils auraient au moins retenu autre chose de cette journée, hormis le fait d'être venus en autocar et de se tenir assis en attendant le retour au lycée ou au collège. C'était quand même un loupé total. Il n'était même pas utile de mettre en place cette exposition. Même moi, je n'ai pas pu la voir, puisqu'on m'a dit de passer rapidement, après m'avoir demandé si j'allais bien et après avoir constaté que je n'étais pas contaminé. Les autres allaient dans une autre salle. On passait à toute vitesse devant l'exposition, devant ces panneaux. Ce n'était donc même pas la peine de les installer. Une prochaine fois, si on veut faire quelque chose... Ensuite, effectivement, cela a duré très longtemps, dans la grande salle (inaudible), on aurait eu le temps de faire un peu de formation, et non pas d'information.

M. le PRESIDENT.- Merci Jacques. Est-ce qu'il y a des élus qui veulent réagir ? Oui, Mme Catherine BIHEL demande la parole.

Mme BIHEL.- Je vais laisser la préfecture s'exprimer avant.

M. le PRESIDENT.- Allez-y, monsieur.

M. VERVEY (son très dégradé).- Donc, il y a eu beaucoup de demandes. Effectivement, à propos de la question de l'ampleur : la commande en préfecture était claire, on voulait aller jusqu'à 20 km. Par le biais de l'exercice, on n'a pas pu aller au-delà des 5 km. Pourquoi ? Parce que l'EPR est extrêmement bien sécurisé. Même nous, pendant l'exercice, cela nous a surpris. On s'attendait à faire les 20 km, on avait même anticipé cela avec les écoles, pour faire ce 20 km, et je vous confirme qu'il y a bien eu 144 collèges qui ont

été confinés. Ils ont activé leur PPMS, il ne faut donc pas dire que cela n'a pas été fait, puisque cela a été fait. Cela a été fait par le biais de l'exercice. La mise en confinement réelle a bien été réalisée dans un rayon des 5 km, normalement par rapport au rayon. Mais dans les 20 km, 144 collègues ont bien été confinés.

M. le PRESIDENT.- Ce chiffre a été confirmé par l'Éducation nationale. Lorsqu'on a eu le retour d'expérience, il y a dix jours, à Flamanville, l'inspecteur académique a indiqué que 21 600 élèves, des élèves plutôt des collègues, avaient été confinés. Ce sont les chiffres de l'Éducation nationale.

M. ROUSSELET.- Oui, parce que selon des sources internes, se trouvant sur place, à midi, quand on a fait le point, bon nombre de personnes ont dit : « S'il faut vraiment le faire, on verra ça dans l'après-midi ». Ce n'est pas la même chose.

M. VERVEY.- Les chiffres existent. Ce n'est même pas la préfecture qui confirme, mais c'est l'Education nationale.

M. ROUSSELET.- D'accord.

M. VERVEY (Son très dégradé).- Concernant la (présence) de la CLI au COD, je vous dis non. Déjà, il y avait beaucoup trop de monde, on ne s'entendait pas. Normalement, un COD, c'est fait pour être serein, calme, pour prendre des décisions. Ce n'est pas fait pour avoir des passages dans tous les sens. Et puis, d'une façon ou d'une autre, ce sont uniquement les étatiques qui restent au COD. Pour information, on a travaillé avec Orange, parce qu'on a vu avec eux, ils ont fait une campagne de mesures et de relevés de propagation pendant l'exercice. On ne s'appuie uniquement que sur Orange, on n'a pas pris d'autres opérateurs pour l'instant. Orange doit rendre son rapport en février pour que l'on ait une vision complète de la zone de propagation. Il s'agit d'identifier d'où vient le problème. Je ne refais pas l'historique avec les téléphones, concernant le fait que vous devez activer les messages Alerte sur vos téléphones.

Concernant Fr-Alert, il y a deux moyens d'envoyer l'alerte, soit par SMS séquentiel, c'est-à-dire que chacun reçoit son SMS successivement, soit on fait ce que l'on appelle un broadcast, c'est-à-dire que l'on envoie à tout le monde, tous ceux qui sont sur la réception réglementaire reçoivent le message, mais faut-il encore que le téléphone soit configuré pour cela. Certains opérateurs, par défaut, n'activent pas l'activation de l'alerte sur le téléphone. Il y a donc ce point-là. Donc, Orange, c'est prévu en février. Pour information,

Bouygues est le référent national au niveau de la FR-Alert. C'est eux qui, normalement, gèrent avec les autres opérateurs pour la propagation, pour la diffusion, etc. Il y a maintenant une action qui va être menée, avec SFR, Bouygues, Free : on va refaire la même demande de propagation pour identifier ce qui se passe. Et en dernier lieu, il y a les Iles Anglo-Normandes, avec lesquelles on va discuter.

C'est une action qui va être menée l'année prochaine. Cela va prendre du temps, parce qu'on ne peut pas mettre la pression sur les opérateurs. Orange a été volontaire pour réaliser des relevés de mesures. On ne pouvait pas leur imposer de faire des relevés de mesures.

Concernant le positionnement de la préfecture, celui du sous-préfet : le sous-préfet avait une mission claire, c'était de faire de la communication avec les maires. C'était là son rôle. S'agissant de son positionnement, effectivement, c'est quelque chose qui est à revoir. Je le conçois, il n'y a pas de souci. Maintenant, comme je l'ai dit, dans la préfecture, en COD, il faut que l'on soit serein. Si on doit effectivement communiquer avec l'ensemble des maires... Initialement, on avait les 20 km, on avait les maires de toutes les communes dans un rayon de 20 km. C'est pourquoi on ne pouvait pas, au COD, appeler tous les maires dans le COD, parce que c'eût été infernal. On a donc confié cette tâche au sous-préfet de Cherbourg. Malheureusement, et heureusement, concernant l'EPR, on n'a pas pu aller plus loin que les 5 km et j'en suis réellement déçu, parce que je l'aurais bien voulu. J'ai effectivement commencé à préparer l'évacuation du Nord du Cotentin. Cela nous a surpris, mais on a des dispositions un peu différentes pour Flamanville 3.

A propos de la question de « Grande ampleur », selon moi, effectivement, la commande était de grande ampleur. On n'a pas pu y aller. De toute façon, on le fera pour Flamanville 1 & 2. On le fera, c'est clair. Concernant les mesures, je vous confirme qu'elles ont été faites. Il y avait des études mesures qui ont été faites à Cherbourg. Il y avait deux points de mesures. A Cherbourg, c'est le lieu sur lequel la zone était prépositionnée. Les pompiers étaient donc bien présents. De toute façon, il nous faut des mesures pour avoir le point de situation.

En ce qui concerne la gestion de l'évacuation, on n'a eu que six personnes de la mairie qui ont bien voulu jouer. C'est comme ça. Pour information, ce n'est pas forcément La Haye le point d'évacuation pour les portiques. On a deux points d'évacuation dans le Département si jamais on doit évacuer tout le Département. Et en nombre de portiques, effectivement, on n'en a qu'un. Si jamais c'était vraiment le cas,

on peut en faire rapatrier de toute la France, mais on ne va pas faire rapatrier tous les matériels de France uniquement pour un exercice. Si jamais il y avait vraiment quelque chose qui se passait ailleurs, on aurait perdu du temps.

Le sujet à propos de l'exposition est bien pris en compte, mais on va essayer de corriger la chose. Effectivement, on n'avait pas pensé à cela au niveau de l'orientation des personnes pour leur permettre de voir l'exposition installée dans la salle. On va corriger cela, on le prend en compte.

M. le PRESIDENT.- Merci. Catherine BIHEL puis l'ASNR vont prendre la parole. Ensuite, vous pourrez poser des questions.

Mme BIHEL (hors micro).- Je vais parler fort.

Différentes personnes interviennent pour que Mme BIHEL ouvre son micro.

Mme BIHEL.- Merci. On a encore quelques soucis avec les micros.

Concernant le point de vue des mairies qui ne sont pas très loin des deux ou des cinq kilomètres, j'avais fait volontairement le choix de ne pas être présente dans ma mairie. J'avais des réunions à Cherbourg. J'ai eu un premier appel de la préfecture, en me disant cela, et après, j'ai eu à nouveau un appel du sous-préfet. Et je conviens que la bonne volonté du sous-préfet a un peu brouillé tout le monde. (Rires). On avait sans arrêt soit des messages, soit des appels sur WhatsApp, sur notre messagerie et par téléphone. Monsieur le sous-préfet a même voulu faire un compte-rendu ou un premier point d'étape par téléphone avec les maires disponibles à 14 heures ou à 14h30. On ne s'entendait pas parce que tout le monde parlait. C'eut été une Visio encore, j'aurais compris, mais par téléphone, tout le monde parlait en même temps et on n'entendait rien. Après, à la fin de l'exercice, oui, cette fois, cela a beaucoup mieux fonctionné, mais c'était trop tard. Déjà, on entendait des gens dire : « Qu'est-ce qu'on fait ? », « Est-ce qu'on arrête avant ? » comme on l'a déjà dit.

Cependant, je pense que l'alerte a vraiment beaucoup mieux fonctionné pour tout le monde que la première alerte du matin. Je dis cela sans vouloir enfoncer qui que ce soit. Mais je pense qu'il y a eu

beaucoup d'interférences au niveau du sous-préfet et des élus qui s'envoyaient eux-mêmes les messages. C'était donc un peu brouillon.

M. le PRESIDENT.- Merci Catherine, merci beaucoup.

Quant à moi, et avant de passer la parole à l'ASNR, je dirais qu'effectivement les élus confirment exactement ce que tu as dit, à la fois sur la communication légèrement débridée du sous-préfet, et puis d'autres éléments aussi, comme FR-Alert qui a été reçu de manière très, très différente, même d'une rue à l'autre dans les communes. Et puis, il y a ces zones blanches qui continuent à être une triste acupuncture du territoire dans notre Nord Cotentin. C'est quelque chose à propos duquel on espère vraiment qu'il y aura une pression sur les opérateurs, parce que de tels exercices doivent nous amener à toujours être plus proactifs pour essayer de résoudre ces (inaudible) ...

Mme BIHEL.- ... Excuse-moi, Benoît, mais je souhaiterais compléter par rapport à d'autres élus qui étaient un peu plus éloignés comme à Bricquebec ou ailleurs, où ils m'appelaient pour savoir ce qu'ils devaient faire parce qu'ils n'avaient pas eu FR-Alert. On avait dit « De grande ampleur », mais malgré tout, à la première réunion publique, on a senti qu'au niveau de la préfecture, cela n'allait peut-être pas être d'une grande ampleur. Je pense à des élus qui étaient pourtant très motivés. Je pense notamment à ma collègue de Rocheville, qui est toujours au taquet sur ce sujet, et qui est toujours un peu déçue, parce qu'elle prépare vraiment la chose et puis rien ne se passe. S'agissant des 5 km, c'était même beaucoup plus réduit que 5 km.

M. le PRESIDENT.- D'accord. L'ASNR a la parole et puis on prendra d'autres questions.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Merci, monsieur le président. Pour répondre à M. FOOS, je dirais quand même que les camions ont un peu changé depuis 40 ans ...

Rires dans l'assemblée

... Qu'ils se sont améliorés. Mais effectivement, en complément des matériels des pompiers, pour les contrôles dans les centres d'accueil et de regroupement des personnes, les CARE, il peut y avoir des portiques de l'ASNR, qui viennent donc des services centraux de l'ASNR, du Vésinet ou de Fontenay. Malgré

tout, il y aura toujours de l'attente. On ne va pas dimensionner les portiques pour pouvoir passer X milliers de personnes en quelques minutes. Forcément, même en cas de situation réelle, il y aura de l'attente. C'était là un premier point.

Concernant le deuxième point, je ne me prononcerai pas sur la notion d'exercice de grande ampleur, ce n'est pas mon rôle. Juste pour préciser : les cellules mesurent, effectivement, viennent là aussi soit du Vésinet soit de Fontenay pour la partie nord de la France. Ces cellules ne vont pas forcément participer à tous les exercices, parce qu'elles ont d'autres activités par ailleurs. Elles ne peuvent donc pas forcément participer à tous les exercices. Effectivement, il peut y avoir des exercices auxquels elles ne participent pas. Selon des informations que nous, nous avons, la cellule mobile de l'ASNR a bien participé à l'exercice de Flamanville. Ce sont en tout cas les informations que j'ai. La cellule mobile de l'ASNR a participé à l'exercice de Flamanville, et a réalisé des analyses sur le terrain ...

M. FOOS.- ... Je n'ai pas été négatif là-dessus.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Non, non, je souhaitais seulement le préciser, parce que j'ai eu l'impression que ce point n'était pas tout à fait clair.

Un dernier point, effectivement, sur le dimensionnement de l'exercice : lorsqu'il y a un exercice, ou lorsque nous sommes en situation réelle, l'une des missions de l'ASNR, à partir de l'état de l'installation tel qu'il nous est remonté par l'exploitant et tel qu'il nous est remonté par nos systèmes internes, c'est de faire des projections avec différents scénarios possibles, et en fonction de ces scénarios, de faire un impact à la population. Il s'agit donc, via ces scénarios, de calculer l'impact à la population et de proposer des mesures de protection de la population au préfet. Dans le cadre de cet exercice – mais je ne me souviens plus de l'heure exacte, vous voudrez bien m'en excuser, vers midi – à un moment donné, il y a un point entre l'ASNR centrale qui réalise ces mesures, la préfecture et l'exploitant. A ce moment-là, l'ASNR a fait une projection qui était « Perte des dernières sources électriques », et donc fusion du cœur au bout de quelques heures. Dans ce scénario-là, qui était le scénario dimensionnant, les rejets à l'atmosphère, et donc l'impact à la population de ces rejets, ne nécessitait pas de mesures de protection de la population, ici, dans un périmètre de 1 km, de mémoire.

Effectivement, à ce moment-là, si on joue le scénario tel qu'il est écrit, on ne fait rien au-delà de 1 km. Il y a eu une volonté de la préfecture de faire, hors exercice, un certain nombre de choses, qui ont été faites hors exercice. Les projections de l'ASNR, encore une fois, elles se sont basées sur l'état de l'installation, sur les projections. On va vers le pire, puisque l'idée, c'était de regarder ce qui se passait s'il y avait fusion du cœur. On fait des projections de rejets, on fait des projections d'impact sur la population, et cela conduit à des mesures de protection qui sont de l'ordre du kilomètre.

Je conçois toutes les contraintes que cela a posées, enfin les difficultés que cela a posées, puisque l'objectif des exercices est aussi de se préparer. Mais l'un des objectifs de l'exercice, c'est aussi de tester des scénarios réels, et c'était le scénario tel qu'il était joué à ce moment-là, sachant – et je laisserai l'exploitant compléter – que le scénario était quand même assez dur pour cette installation. Ce n'était pas un scénario facile pour l'exploitant. Il y avait beaucoup de matériel considéré comme étant non fonctionnel. C'était aussi un scénario impactant pour le réacteur.

M. le PRESIDENT.- Merci, monsieur LAFFORGUE-MARMET. Est-ce qu'il y a encore des questions ? Oui, Mme HOVNANIAN demande la parole.

Mme HOVNANIAN.- J'aimerais revenir sur le regroupement du personnel à 82 %. Cela veut dire qu'il y a quand même quasiment une personne sur cinq qui ne l'a pas fait. Est-ce que l'on sait pourquoi ? Parce que vous nous dites que c'est dans les axes d'amélioration, mais c'est quand même beaucoup. Quelles sont les causes ?

M. HEINFLING.- Ce qu'on soupçonne – même si on n'a pas fait d'enquête précise là-dessus - c'est que les gens se disent : « Bon, j'ai du travail, c'est un exercice, j'ai autre chose à faire. » On leur a gentiment rappelé, mais on le fera moins gentiment si cela continue, que leur présence au point de regroupement n'était pas négociable.

Mme HOVNANIAN (hors-micro).- (inaudible)

M. HEINFLING.- Oui, et puis il y a aussi des gens qui sont descendus, comme il y avait un peu la queue pour badger et confirmer sa présence, puisque que c'est avec son badge que l'on confirme sa présence. Les gens sont venus, ils étaient là, et puis ils sont repartis travailler.

M. le PRESIDENT.- Merci. M. JACQUES demande la parole.

M. JACQUES.- Ce n'est pas tout à fait une question, mais je souligne quand même, au vu de ce qu'ont dit Yannick ROUSSELET et M. FOOS, l'intérêt de la présence de la CLI dans le cadre de cet exercice. C'est ce qu'avait voulu le bureau de la CLI lorsqu'on s'est réuni : pouvoir être impliqués.

J'entends aussi avec beaucoup d'intérêt qu'il était souhaité un exercice qui puisse impliquer tout le Cotentin. Donc ça, c'est un sujet que notre association pousse depuis de nombreuses années, puisqu'on souhaite une extension du PPI à l'ensemble du Cotentin, avec un PPI unique regroupant les PPI des trois installations nucléaires qui disposent d'un PPI. C'est donc l'occasion de renouveler cette demande, et j'espère qu'on pourra la faire aboutir avant la fin du mandat de cette assemblée.

M. le PRESIDENT.- Ce sujet a été évoqué lors des deux réunions publiques avec Monsieur le Préfet. Bernard, puis ensuite M. Monsieur LABROUSSE.

M. HELLENBRAND.- Je voudrais faire une requête. Dans le cadre des gens invités à participer aux exercices, les membres de la CLI, nous sommes un certain nombre d'anciens exploitants ici, qui avons été, comme on disait à l'époque, au centre du process. Personnellement, je voudrais pouvoir inviter certains membres de mon association de retraités, IREN (?), qui ont aussi été exploitants. Et personnellement, je me demande si je ne souhaiterais pas être dans l'environnement du PC (inaudible) .

M. Le PRESIDENT.- Merci, Bernard, on retient ta requête. M. LABROUSSE a la parole.

M. LABROUSSE (hors-micro – son très dégradé).- Merci, monsieur le président. M. LAFFORGUE-MARMET a répondu à la première question. (Inaudible) le scénario qui a été publié (Inaudible) ...

Des personnes lui demandent d'ouvrir son micro.

M. LABROUSSE.- Pardon. ... Le scénario, non pas dans les différentes phases, mais dans les différents éléments, j'ai compris qu'il y avait effectivement la fusion du cœur. Fusion partielle ou non partielle, peut-être pouvez-vous préciser ?

M. LAFFORGUE-MARMET.- Je vais repréciser. Effectivement, dans le cadre des missions de l'ASNR, il s'agit justement de prévoir le scénario le plus dimensionnant avec les éléments à disposition. Donc, à midi, étant donné les éléments techniques qu'il y avait à ce moment-là, il restait une source électrique en fonctionnement sur l'installation. Si - je précise bien, si - cette source électrique avait dysfonctionné, il n'y aurait plus d'alimentation électrique du réacteur, et donc, cela aurait pu conduire à terme à la fusion. L'ASNR conçoit bien des scénarios avec des « Si ». Elle dit : s'il y a fusion du cœur, alors les rejets seront tels, etc., et l'impact sur la population sera tel, etc. Et dans cette situation, nous recommandons au préfet l'évacuation, etc.

Dans le cadre de ce scénario, mais je laisserai EDF compléter, parce que dans cette situation là, cette possibilité n'est pas advenue.

M. LABROUSSE.- Ah d'accord, donc il s'agit d'une évacuation à titre préventif.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Oui, l'ASNR, en gros, elle regarde l'évolution possible de la situation et essaye d'identifier le scénario qui conduirait à la situation la plus à risque pour la population. Donc effectivement, ici, le scénario à risque, c'était la perte de la dernière alimentation électrique, et donc, si perte de l'alimentation électrique, fusion du cœur possible. Mais l'exploitant a su conserver cette source électrique, et il en a même récupéré d'autres, de mémoire. On n'est donc pas allé vers la fusion du cœur dans cet exercice.

M. LABROUSSE.- On est donc dans une situation où il n'y a pas d'accident, finalement. C'est-à-dire qu'on évacue la population au cas où le « si » que vous avez mentionné se produirait. Il n'y a pas de dynamique, il n'y a pas de relation entre l'exercice humain – c'est-à-dire la façon dont on évacue les gens - et une dynamique déterministe liée à tel ou tel polluant à tel ou tel niveau d'activité.

M. HEINFLING.- Voilà. C'est ce qui a rendu l'exercice parfois un peu compliqué et qui a amené des incompréhensions entre la gestion interne de l'accident et l'organisation externe de l'exercice.

M. le PRESIDENT.- Monsieur LAFFORGUE-MARMET souhaite la parole.

M. LAFFORGUE.-MARMET.- J'aimerais compléter. Au début de l'exercice, il y a eu une rupture de tube de générateur de vapeur. C'est ce que l'on appelle une RTGV. C'est là le début de l'exercice. Dans ce cadre-là, l'exploitant a déclenché ce que l'on appelle un « PPI phase réflexe ». C'est à la main de l'exploitant, comme l'a expliqué M. HEINFING. Il y a donc eu, au départ, une RTGV qui a conduit à des rejets, ou des « bouffées », mais c'est ce qui a conduit à l'émission de radioactivité, même si les niveaux de rejet dans le cadre de cette RTGV sur EPR sont quand même limités. Cela a conduit ensuite la préfecture à prendre des mesures de protection de la population. Il y a donc quand même eu cette première partie de l'exercice.

Ensuite, comme je vous le disais, il y avait un scénario extrêmement dimensionnant, avec la perte d'un certain nombre d'équipements. On s'est retrouvé à midi dans une situation qui aurait pu aller vers la fusion du cœur. Il y a eu différentes phases dans l'exercice. Au départ, il y a quand même eu au départ une rupture de tube de générateur de vapeur avec des rejets radioactifs. Ensuite, dans le cadre de ce scénario, il y avait différentes évolutions possibles, et c'est le rôle de l'ASNR d'examiner ces différentes évolutions possibles et, en lien avec l'exploitant, d'évaluer l'impact sur la population.

M. le PRESIDENT.- Merci. On va terminer ce point sur l'exercice, parce qu'on en a parlé longtemps. C'était bien qu'on en parle longtemps, parce que ce n'est pas rien. Et puis la CLI y a participé.

Ce que je voulais dire ...

M. ROUSSELET.- ... Je veux juste rebondir, parce que j'aimerais bien qu'on revienne dessus lors d'une autre CLI. Souvenez-vous, il y a quelques années, on avait fait venir l'administration centrale de la Sécurité civile, dans le cadre du groupe Inter-CLI. C'était extrêmement intéressant, parce qu'il y a des questions que l'on s'est posées ici, mais qui mériteraient d'être posées en « Très haut lieu » ailleurs, pour mieux comprendre. Par exemple : pourquoi, alors que je suis présent à un exercice, à Penly et qu'il y a plein de militaires avec des véhicules blindés sur les parkings, ce sont eux qui font les mesures ? Pourquoi, chez Orano, on a le SDIS qui est déployé à Sainte-Croix Hague, avec des moyens importants, qu'ils font des mesures. Et alors qu'on les voit partout dans La Hague avec des camions, en tenue NBC, qui pratiquent des mesures sur les panneaux, etc., pourquoi, cette fois-ci, on nous dit : « Non, ils n'étaient pas présents » ? L'ASNR nous confirme qu'il y a eu des mesures réalisées. Je ne sais pas où, ni par qui, mais j'avais toute

une série d'observateurs à droite et à gauche – Gwenaëlle peut en témoigner – et je rapportais leurs remontées en permanence, et on n'a vu personne nulle part.

M. le PRESIDENT.- Très bien, on a une réaction. Lieutenant ? Votre micro fonctionne-t-il ?

M. POTIER (Son très dégradé).- Oui, vous m'entendez ? Je veux quand même préciser que la cellule Mesures était basée au Centre de secours de Cherbourg. Des membres de l'ASNR étaient présents. On était environ 70 au total, dont une trentaine ou une quarantaine sur le site. Il y a bien eu des mesures qui ont été réalisées sur le terrain. On travaille en binôme avec l'ASNR, et cela se passe d'ailleurs toujours très bien. C'est un bon binôme. Des personnes, que ce soit de l'ASNR ou des sapeurs-pompiers, ont été présentes aussi à la Haye-du-Puits, au niveau du portique.

A propos des portiques, j'en profite pour dire que s'il devait y avoir des portiques supplémentaires, ils sont héliportables. En cas de crise, je suppose qu'ils ne viendraient pas en hélicoptère et arriveraient très vite ? Ils ne sont pas censés non plus être trop près du site, parce qu'il faut être suffisamment loin pour accueillir les personnes, et cela prend du temps.

Je voulais préciser qu'il y a bien eu des mesures faites par les sapeurs-pompiers et l'ASNR.

M. ROUSSELET.- Donc à Cherbourg ?

M. POTIER.- Oui, à Cherbourg, au Centre de secours. D'ailleurs, j'invite les membres de la CLI à venir un jour à la cellule de mesure. Ce pourrait être intéressant.

M. ROUSSELET.- Oui, en effet.

M. le PRESIDENT.- Merci, lieutenant.

M. ROUSSELET.- Je propose vraiment que l'on organise cela, on en parlera en Bureau. L'idée est peut-être d'organiser une session spéciale sur ce sujet, en invitant des représentants de la Sécurité civile au niveau national, pour que l'on essaye de bien comprendre comment tout cela s'organise, et qu'on ne reste pas chacun dans notre coin à essayer de comprendre.

M. le PRESIDENT.- Entendu. Mme DRUEZ a la parole.

Mme DRUEZ.- J'aimerais juste savoir s'il y a une coordination avec la Marine, parce que, dans ce cas-là, elle a peut-être des équipements du type portiques ou autres ?

M. POTIER.- Oui, on travaille avec... Il y a (inaudible) Orano qui vient. Il y a des membres de l'arsenal - j'ai oublié leur nom - qui sont également présents. Toutes ces personnes forment la cellule (inaudible). On les y associe chaque fois. On a des personnes d'Orano, de l'Arsenal, et puis des sapeurs-pompiers, l'ASNR ...

Mme DRUEZ.- ... Et la Marine ?

M. POTIER.- La Marine, oui, ils sont présents chaque fois. On les associe, puisque, de toute façon, dans le cadre des différents exercices dans le Nord Cotentin, une fois, c'est chez Orano, une fois, c'est à l'Arsenal ou au CNPE de Flamanville. On retrouve toujours à peu près les mêmes personnes. On a maintenant l'habitude de travailler ensemble, et on travaille de mieux en mieux.

M. le PRESIDENT.- Merci pour ...

Un intervenant.- ... Serait-il possible de poser une question ? Concernant la phase PPI en phase alerte pour les deux kilomètres : comment la population est-elle prévenue ?

M. HEINFLING.- C'est un dispositif qui s'appelle le SAPRE. C'est un dispositif qui identifie une liste nominative de personnes à prévenir. C'est là que cela n'a pas très bien fonctionné. C'est une liste nominative de personnes avec leur numéro de téléphone. Donc, ce n'est pas le dispositif FR-Alert.

Un intervenant (hors micro).- Inaudible.

M. HEINFLING.- Oui, cela passe par téléphone. Il y a la sirène, sirène qui a été activée le matin, et puis c'est complété par cette liste nominative identifiée. Visiblement, cette liste n'est pas à jour. Il faut donc la mettre à jour. Il faut que l'on s'organise mieux pour la mettre régulièrement à jour.

M. le PRESIDENT.- Merci beaucoup. Quant à moi, pour terminer sur ce sujet-là, je voudrais dire qu'il faut effectivement que l'on continue à s'informer et à se former. Comme disent les Anglais, c'est du "Work in progress" au sujet de la culture du risque, et j'y inclue la CLI. Vous vous rendez-compte qu'à Flamanville, sur

tous les habitants, il y en a seulement six qui ont été volontaires pour participer. Heureusement, la principale du collège s'est mobilisée pour qu'il y ait près d'une centaine d'élèves.

Cela dit, aux réunions publiques, il n'y avait pas un monde fou non plus, même s'il y a quand même eu des personnes qui ont porté des questions et que c'était vivant. Je pense, s'agissant de l'ensemble de la population, population qui ne s'estime jamais informée et tandis que l'information est à portée de main – je ne parle pas de celle des réseaux sociaux, de ces égouts de l'information – qu'il y a là un gros problème. Il y a là un vrai sujet sur l'implication des populations pour se tenir au courant et à prendre pour elle cette culture du risque. Je pense que l'on a tous du travail à faire, y compris la CLI. On n'est pas encore au maximum pour essayer de partager cette culture du risque avec tous nos contemporains, tous les citoyens. Dans un territoire où le nucléaire est si prégnant, il faut que cela devienne mieux partagé. Il faut que l'on ait tous cet objectif.

Je fais une parenthèse, avant que l'on passe au gros morceau, la montée en puissance de l'EPR à 80 %, et même au-delà ces derniers jours. J'avais dit que je regrettais un peu que ce soit un vendredi et qu'il n'y ait pas de parlementaire qui soit présent. Mais il y en a un qui nous a rejoints : sébastien FAGEN, sois le bienvenu. On a donc ainsi quatre parlementaires présents, on est donc vraiment satisfait.

M. FAGNEN.- Si on peut servir à cela. (Rires)

M. le PRESIDENT.- Merci, Sébastien.

4. Suivi des essais de FLAMANVILLE 3, avec le passage à 80 % (Exploitant-ASNR)

M. le PRESIDENT (Son très dégradé).- Avec vous, Grégory, on passe à la montée en puissance finale de l'EPR ces derniers jours.

M. HEINFLING.- Merci. Lors de notre dernière CLI, nous venions de terminer les interventions de remise en conformité des soupapes du pressuriseur. Je vous rappelle que nous étions intervenus et que nous étions descendus en situation d'arrêt pour intervention sur le réacteur, afin de restaurer l'étanchéité de ces soupapes, soupapes qui sont très importantes pour la sûreté du réacteur, et de les requalifier.

Quand nous avons finalisé ces opérations, nous avons pu reprendre la montée en puissance du réacteur, en commençant par rejoindre d'abord le palier 60 %, là où nous nous étions arrêtés, pour finaliser le programme d'essais prévu à ce palier. Pendant toutes les phases de montée, ce que nous avons réalisé comme essais, on a continué à surveiller bien sûr le comportement des soupapes. J'ai le plaisir de vous confirmer qu'elles se comportent très bien. Il n'y a aucune alerte depuis concernant des défauts qui nous conduiraient à devoir arrêter de nouveau le réacteur. Elles se comportent donc très bien, avec des paramètres extrêmement stables.

Nous avons pu aller au bout des essais prévus à 60 %, et nous avons réalisé en particulier trois essais majeurs qui étaient prévus durant ce palier : un arrêt manuel du réacteur, l'équivalent d'un arrêt automatique réacteur, mais provoqué, qui a été joué le 24 octobre 2025 ; un déclenchement volontaire de la turbine, que nous avons pu jouer le 1er novembre 2025 ; un fonctionnement en îlotage, c'est-à-dire complètement découplé du réseau, que nous avons pu jouer le 7 novembre 2025. L'objectif était de vérifier le bon fonctionnement de tous nos systèmes de sûreté du réacteur et de protection des organes du réacteur dans toutes ses situations incidentelles.

Les essais ont été très concluants et très positifs, avec bien sûr quelques réglages à faire sur la machine et sur les organisations que nous avons pu capitaliser, ainsi que sur nos procédures, mais cela s'est extrêmement bien passé. Tout a bien fonctionné.

Une fois ce programme d'essais à 60 %, qui a permis de compléter le dossier de demande d'autorisation de poursuite de montée auprès de l'ASN, nous avons pu monter au palier 80 %, palier que nous avons atteint mi-novembre.

Au palier 80 %, il n'est pas prévu de grands transitoires d'essais, mais simplement des mesures, des petites variations de charge, que nous avons réalisées. Surtout, il s'agit de réaliser des mesures de comportement du cœur, ce qui a permis de compléter complètement le dossier de demande d'autorisation de monter au-delà de 80%. Au passage, le 10 novembre, nous avons cumulé 1 TWh de production d'électricité à partir de notre réacteur, depuis le couplage. C'est un chiffre symbolique. Mais cette fois, nous n'avons plus de chiffres derrière la virgule dans la production du parc. Aujourd'hui même, nous nous approchons des 2 TWh cumulés. Cela commence donc à être un peu plus significatif. On aura ensuite des

productions annuelles plus importantes, bien évidemment. C'était quelque chose qui était symbolique et important pour nous, et c'est la finalité de notre EPR.

Lors de ce palier à 80 %, nous avons subi un déclenchement de turbine non volontaire. Au passage, cela nous a démontré que toutes les fonctions de protection du réacteur et de la turbine ont bien fonctionné. La cause a été relativement vite identifiée : il s'agissait de la fermeture intempestive d'une vanne sur un circuit haute pression. Cela n'a eu aucun impact sur la sûreté. Tous les systèmes ont bien fonctionné. On a quatre vannes au total, mais ce sont des vannes qui ne servent finalement pas au fonctionnement normal, au fonctionnement d'exploitation, mais ne servent qu'à consigner les circuits, à fermer les circuits, lorsque l'on doit réaliser des opérations de contrôle ou de maintenance. D'autre part, ce sont des vannes dont la commande est en local. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de dispositif très sophistiqué, ce n'est pas lié au contrôle commande, ni lié à tout le système de contrôle du réacteur, mais c'est une vanne que l'on active en pressant sur un bouton, en local, dans la salle des machines, lorsqu'on doit fermer ces vannes, parce qu'on s'apprête à effectuer une maintenance.

Nous ne sommes donc pas totalement sûrs de ce qui a provoqué la fermeture de ces vannes. Les analyses sont en cours. Cela peut être dû à quelqu'un, dans le cadre d'opérations de maintenance dans cette salle des machines qui, involontairement, a appuyé sur le bouton ou cela peut être un dysfonctionnement. Quelqu'un, en passant, a pu appuyer sur ce bouton, ou bien c'est peut-être un dysfonctionnement à l'intérieur du boîtier. On est en train de tirer toutes les leçons de cet épisode. La principale leçon est simple : comme on ne se sert pas de ces vannes, sauf lorsqu'on a vraiment besoin de les fermer, le plus simple, pour éviter que cela se reproduise, c'est de les débrancher. C'est ce que l'on a fait. Ces vannes ne sont donc plus branchées et elles le seront lorsque nécessaire, tout simplement. On est donc désormais certain que cela ne se reproduira pas. On en est absolument certain. C'est quelque chose de tout neuf, mais on a su tirer une leçon de cet évènement. Il n'y a donc eu aucune conséquence ni sur l'état de l'installation ni sur la sûreté, à aucun moment. Cela nous a permis de réaliser un essai de déclenchement de la turbine supplémentaire, à 80 %. Après la gestion de la situation technique, on a pu remonter à 80 %. Dans ce cadre, on a poursuivi la vérification du bon fonctionnement de nos systèmes, avec les quelques mesures qui devaient être réalisées sur ce palier.

Ces mesures nous ont quand même amené à arrêter à nouveau la turbine, mais cette fois volontairement, pour réaliser un réglage, deux réglages plus précisément. Nous avons décidé le 4 décembre, avant de monter à 100%, de nous arrêter, de débrancher la turbine, de façon à pouvoir régler des vannes d'admission vapeur qui, lors d'essais de mesures que l'on appelle les « Essais bâtis » avaient présenté des oscillations importantes et qui nécessitaient un réglage. On a donc préféré, avant de monter à 100 %, réaliser ces réglages. C'est ce que nous avons fait lors de cet arrêt, qui n'a pas été très long, et nous avons également ajusté un seuil de protection, cette fois de l'alternateur, de l'axe du rotor, puisqu'on avait identifié un mauvais réglage de ce seuil lors des mesures qui ont été réalisées à ce palier à 80%

Tout cela n'a pas pris plus de 24 heures et on a réenclenché la turbine. Et dès que l'on a eu l'autorisation de l'Autorité de sûreté, après examen du dossier qui s'était construit dans la durée et qui avait été finalisé avec les mesures réalisées à 80 % de puissance, nous sommes montés progressivement à la puissance nominale, donc à 100 % de la puissance nominale, le 14 décembre à 11h37.

Nous ne sommes pas restés longtemps à cette puissance. L'objectif d'atteinte de ces 100 % consistait à compléter nos mesures et bien vérifier le bon fonctionnement du réacteur. Et comme j'ai eu l'occasion de vous le présenter à plusieurs reprises, une fois atteint ces 100 %, l'histoire du programme de démarrage n'est pas encore complètement terminée, puisqu'on est encore dans le programme de démarrage et que l'on a encore des réglages à faire et des essais, et ce, durant plusieurs semaines. Ce que l'on a devant nous en particulier, c'est que l'on va devoir réaliser à nouveau les trois essais importants que nous avons réalisé à 60 % : un arrêt manuel réacteur, un déclenchement turbine, un îlotage, tout cela en partant cette fois du palier 100 %. Et puis, il y aura beaucoup de réglages. Pour information, aujourd'hui, nous sommes redescendus à 80 % de puissance, de façon à effectuer une maintenance sur un transformateur interne, sur lequel nous avons détecté une fuite de gaz SF₆, ces gaz qui permettent d'assurer le refroidissement, qui ont des impacts importants, qui ont un équivalent en CO₂ émis dans l'atmosphère important. Nous avons décidé sans attendre d'intervenir sur ce transformateur pour corriger cette fuite. Et puis, nous avons toujours quelques petits réglages que nous faisons en profitant de cette descente à 80 % pour réaliser ces réglages. Dès que nous remonterons à 100 %, nous enclencherons ces trois essais majeurs, ce qui nous permettra ensuite, avec quelques variations de suivi de charges un peu plus importantes que celles que l'on avait faites

à 60 %, de clôturer le programme d'essais de démarrage. Pendant encore quelques semaines, on va faire quelques allers-retours pour des essais et des réglages.

Voilà concernant la montée en puissance du réacteur.

M. le PRESIDENT.- Merci, monsieur HEINFLING. Est-ce qu'il y a des questions dans l'assistance sur cette montée en puissance de l'EPR ? Yannick ROUSSELET a la parole.

M. ROUSSELET.- Je vous avais proposé ce matin de repréciser, si vous le voulez bien, à quoi correspondent ces 100 %, parce que vous avez vu que dans les médias il y a eu certaines interprétations ou une mésentente sur les termes. Il s'agirait de rappeler ce que cela veut dire en termes de puissance nucléaire, puissance électrique et la différence entre les deux, ainsi que le potentiel dont vous avez parlé, puisque vous avez dit pouvoir faire encore mieux.

M. HEINFLING.- Je vais vous répondre avec plaisir. Notre réacteur, c'est une machine à vapeur, finalement. Le premier point de départ, c'est une source de chaleur. La source de chaleur, c'est le cœur du réacteur. Et dans ce cœur du réacteur, on produit ce que l'on appelle une « Puissance thermique », une puissance thermique qui a ses limites. Et ces limites, elles sont données par la démonstration de sûreté, tous les calculs liés à la sûreté du cœur et à la capacité à toujours contrôler la réaction nucléaire dans le cœur et à toujours pouvoir éviter que des situations incidentelles dégénèrent et provoquent la fusion du cœur. Cette puissance thermique a une limite qui se situe autour de 4600 MW. Et cette limite est donnée par cette démonstration de sûreté.

Quand on dit qu'on a atteint 100 % de la puissance, on a atteint 100% de la puissance thermique autorisée par la démonstration de sûreté, c'est ce que l'on appelle la « PN ». On a donc atteint 100 % de cette PN. Il y a à peu près 4600 MW. Je vous prie de m'excuser, parce que je n'ai pas le chiffre précis en tête, mais j'ai des chiffres plus précis par la suite.

Ensuite, l'objectif est de transformer cette puissance thermique en électricité. Cette puissance thermique, on la transforme, elle nous sert à produire de la vapeur dans le générateur de vapeur, et cette vapeur on l'emmène à une turbine. Cette turbine fait tourner un alternateur et produit de l'électricité. L'électricité que l'on produit en sortie de l'alternateur, c'est la puissance électrique brute. La transformation

entre la puissance thermique, donc le pourcentage de la puissance PN, et la puissance électrique brute, dépend de pas mal de choses. C'est un cycle thermodynamique – cela doit rappeler des choses à certains – et cela dépend de paramètres thermodynamiques. Cela dépend également des réglages que l'on fait, donc des paramètres thermodynamiques, y compris de la température extérieure et de la température de la source froide qui permet de condenser la vapeur et de tirer la vapeur vers la turbine. Cela dépend aussi des réglages de nos différentes vannes qui nous permettent d'amener la vapeur et éventuellement même de l'existence ou pas de fuites. Cela dépend également de la qualité du vide que l'on a au condenseur qui permet de tirer la vapeur au maximum.

A partir de tous ces paramètres, aujourd'hui, avec les conditions de réglage, les conditions de température que l'on a aujourd'hui, donc le froid extérieur, quand on a atteint nos 100 % de puissance thermique autorisée, donc 100 % de la puissance PN, on a produit une puissance électrique brute de 1 669 MW électriques. Vous avez un rendement qui est de l'ordre d'un tiers à peu près. C'est quelque chose d'assez classique en thermodynamique, pour ceux qui se rappellent leurs cours de thermodynamique.

M. FOOS.- 36 !

M. HEINFLING.- Voilà. On parle de puissance thermique. Quand on dit que l'on a atteint 100 % PN, c'est 100 % de la puissance thermique au cœur du réacteur, celle qui nous est autorisée par la démonstration de sûreté. Cela nous a permis d'atteindre, avec les réglages et les conditions actuelles, 1 669 MW électriques en sortie d'alternateur.

Ensuite, ce n'est pas cela que l'on envoie sur le réseau électrique, parce que nous, on a besoin d'une partie de cette électricité pour faire fonctionner nos systèmes : les pompes, bien sûr, toutes nos pompes, et puis également des systèmes de ventilation, des systèmes de chauffage, etc. Donc, une fois cela prélevé, et également dans les conditions actuelles, le prélèvement que l'on fait dépend aussi des réglages que l'on réalise sur l'installation, ce que l'on active comme système, ce que l'on active comme pompe, quelle est l'isolation thermique que l'on a atteinte. La température extérieure joue aussi un rôle dans ce prélèvement, ne serait-ce que parce que l'on active les systèmes de chauffage pour maintenir des locaux ou des

équipements à bonne température, ou, à l'inverse, des systèmes de refroidissement. Cela fait qu'après la sortie de l'alternateur, et après le prélèvement de cette électricité nécessaire au fonctionnement du système, on a injecté sur le réseau 1 570 MW électriques. On a ainsi soutiré un peu moins de 100 MW électriques.

On a encore beaucoup d'optimisations à faire. Cette fois, on s'était mis dans des conditions qui nous permettaient de faire un point zéro, et on va s'attaquer maintenant à régler et optimiser tout cela. On va jouer sur tous les paramètres qui sont à notre main. Bien sûr, on ne peut pas jouer sur la température de l'eau ni sur la température extérieure. Cependant, on peut jouer sur les réglages des vannes d'admission vapeur, on peut jouer sur la bonne étanchéité du condenseur, on peut jouer sur les prélèvements que l'on fait. Le premier point qui est intéressant, concernant les calculs de prévision de ce qu'on allait pouvoir produire en sortie d'alternateur et injecter sur le réseau, avec les paramètres et les réglages que l'on a sur la centrale, ce que l'on a réellement réalisé colle plutôt très bien avec nos prévisions. On s'attendait vraiment à produire cela et c'est plutôt très rassurant. Maintenant, on sait ce que l'on va pouvoir gagner en jouant sur les réglages. C'est ce à quoi on va s'attaquer. On a à peu près 40 à 50 MW électriques sous le coude qui vont pouvoir être injectés sur le réseau. Je ne vais pas m'avancer, ce n'est pas un engagement que je prends. On sera probablement au-delà de l'engagement que l'on avait pris auprès de (inaudible). Voilà les éléments, je ne sais pas si c'est suffisamment clair ?

M. le PRESIDENT.- Merci, monsieur HEINFLING, pour cette réaction vulgarisée et pédagogique. Il y a sûrement des questions. Bernard, tu as la parole.

M. HELLENBRAND (son très dégradé).- Pour sauver le climat.... C'est très bien la performance qui a été atteinte, mais il a été rapporté, lors de la dernière CLI, une déclaration de la CRE qui disait que Flamanville 3 n'atteindrait jamais sa pleine puissance électrique. Est-ce que quelqu'un sait à quoi je fais référence ?

Un intervenant hors-micro.- Inaudible

M. HELLENBRAND (son très dégradé).- Comme quoi, les médias racontent des âneries, mais la CRE raconte aussi pas mal d'âneries. Quand on a des informateurs de ce type qui ne savent pas de quoi ils parlent, il vaudrait mieux qu'ils se taisent.

M. le PRESIDENT.- M. LABROUSSE demande la parole.

M. ROUSSELET.- Non mais, on verra cela quand même à l'usage. La CRE, elle, fait une projection sur plusieurs années. Elle le fait par rapport à la capacité de délivrance. Par rapport aux 1630 MW qui étaient annoncés, elle fait le calcul là-dessus. Elle dit que l'on n'est pas aux 100 % annoncés sur une durée donnée. Cela étant dit, on verra bien.

M. le PRESIDENT.- M. LABROUSSE a la parole.

M. LABROUSSE (Son très dégradé).- Oui, et puis tout le monde (inaudible) entre puissance brute et puissance nette. Là, vous nous avez dit que l'autoconsommation du réacteur, c'était 120 MW, ce que l'on savait à peu près.

M. HEINFLING.- Oui, mais on va l'optimiser. Cela fait partie de ce qui va nous permettre de ...

M. LABROUSSE (Son très dégradé).- ... Il suffit de suivre depuis le début l'injection de... la consommation ou l'injection de puissance sur le réacteur, ce que l'on sait depuis un an, puisque, pratiquement, il y a un an que l'on est...

Ma question porte essentiellement sur ceci : vous êtes arrivé à la puissance nominale, donc vous ne la dépasserez pas. Parmi les problèmes du réacteur, j'ai en tête les problèmes de vibrations hydrauliques et de ce que l'on appelle les « fluctuations neutroniques », et donc, avec des grands risques, du moins avec une incertitude ou une crainte, par rapport au niveau du pilotage du réacteur. Des précautions ont été prises, le cœur, etc. Cette fois, vous avez passé très peu de temps à cette puissance-là. Par rapport à l'année qui suit, puisqu'en gros vous avez démarré et vous avez fonctionné pendant une petite année, neuf mois, est-ce que vous avez confiance dans le système qui, à un moment ou à un autre, devra être modifié, en particulier pour éviter ces vibrations mécaniques ? Est-ce que le système de pilotage lui-même s'avère fiable, sûr, pour l'exploitation à venir ?

M. HEINFLING.- Vous avez parfaitement raison. C'est la raison pour laquelle, quand l'article était sorti la dernière fois, on s'était interrogés sur ce à quoi il pouvait faire référence. On n'avait identifié que deux sujets : le comportement des paliers de la turbine, mais qui aujourd'hui, visiblement – et on le pense – est

complètement hors de cause. Et puis, il nous restait ce sujet des fluctuations de flux neutronique, qui pourraient nous amener, par mesure de protection du cœur, à devoir baisser la puissance à laquelle on s'autorise à fonctionner. Aujourd'hui, on continue à surveiller cela. De toute façon, c'est un paramètre que l'on surveille en permanence dans le cadre de nos RGE. On a tenu compte de l'expérience des autres EPR internationaux pour limiter ou réduire l'impact potentiel de ces fluctuations de flux neutronique. On a donc calé, sans dégrader la sûreté, les marges de sûreté du cœur. On a calé les bons paramètres de fonctionnement et de surveillance dans notre contrôle-commande, tout cela en lien avec l'Autorité de sûreté. Aujourd'hui, on surveille et à l'instant T, on n'a pas de comportement qui pourrait nous amener à baisser la puissance du cœur. Cependant, on va continuer à surveiller cela. On sait que c'est un point que l'on doit continuer à surveiller et pour lequel on a une solution pérenne, qui est le dispositif de régulation du flux thermo-hydraulique en fond de cuve, que l'on mettra en place probablement avant le premier arrêt décennal.

M. le PRESIDENT.- Avant de vous redonner la parole, l'ASNR souhaite réagir sur ce thème-là.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Oui, effectivement, à propos des fluctuations de flux neutronique, je crois que vous n'étiez pas présent, mais on en a parlé dans cette Commission locale d'information, je vais répéter ce que vient de dire M. HEINFLING, les solutions pour mitiger le risque et exploiter le réacteur en toute sûreté ont été présentées à l'ASNR, ASN à l'époque, et à l'IRSN, et elles ont été acceptées et considérées comme étant satisfaisantes avant la mise en service du réacteur. Et de toute façon, un dispositif sera mis en place, comme l'a également dit M. HEINFLING. Il y a une prescription dans la décision de la mise en service de Flamanville qui demande à l'exploitant de nous présenter cette solution avant une certaine date. Je n'ai plus la date précise en tête, mais je crois que c'est dans les cinq ans après la mise en service. En tout cas, après une certaine date suivant la mise en service, on demande à l'exploitant de nous présenter ce dispositif.

M. le PRESIDENT.- Merci. Il y avait d'autres questions ? Monsieur JACQUES ?

M. JACQUES (son très dégradé).- Au nom du CRILAN, je voulais prendre acte, effectivement, de l'accès à la puissance nucléaire de 100 % pour l'EPR. Cependant, ce réacteur reste, pour nous, en l'état futur d'achèvement, avec des doutes et des risques, ainsi que le souligne (inaudible) dans ces rapports, avant l'arrêt prévu pour presque un an.

Il est évident qu'aujourd'hui, on le sait, politiquement, ce passage à 100 % sert à la validation du projet des EPR2, dont on connaît le devis depuis hier, soit presque 73 milliards d'euros, soit 12 milliards par unité en valeur 2020. Cet État consacre effectivement une mise en gros service précipitée depuis un an, qui a été dénoncée par plusieurs de nos organisations et associations lors de l'été 2024 : Greenpeace France, le Réseau Sortir du nucléaire, la CRIIRAD, Robin des Bois et le CRILAN. Malgré la décision du Conseil d'État que vous avez connue – décision défavorable du 21 novembre – on ne peut que constater les raisons politico-juridiques qui ont présidé à cette décision, mais aussi une actualisation lacunaire de l'évaluation environnementale qui aurait dû précéder la mise en service.

Merci.

M. le PRESIDENT.- Quelqu'un souhaite-t-il poser une autre question ? Jacques FOOS a la parole.

M. FOOS.- Oui, j'ai une question, merci beaucoup. Il y a donc eu 1 570 MW injectés sur le réseau, si j'ai bien compris. Comment se situent-ils par rapport aux autres réacteurs dans le monde, aux autres EPR ? L'EPR, c'est vrai que c'est un peu le top, mais par rapport aux autres, comment se situe-t-il ? Flamanville, quand il a ses 1 570 MW injectés sur le réseau, où se situe-t-il ?

M. HEINFLING.- C'est le réacteur le plus puissant du monde.

M. FOOS.- C'est aussi ce que je pensais, mais je ne voulais pas... C'est bien de le dire quand même. C'est bien de le dire. Merci.

Rires dans l'assemblée

M. HEINFLING.- Hier, j'étais à Paris pour la réunion des directeurs des centrales. Je me suis fait un plaisir d'expliquer à mes collègues que j'étais le directeur du réacteur le plus puissant du parc.

M. FOOS.- Et du monde !

M. HEINFLING.- Oui, mais bon, cela suffisait à les impressionner.

Rires dans l'assemblée

M. HEINFLING.- Mais ils ne se sont pas cachés de me rappeler que je n'en avais qu'un, alors qu'eux, souvent, ils en ont deux ou quatre. (Rires).

Mme HOVNANIAN.- J'ai deux petites questions. La première, c'est par rapport à la fuite de SF6. Est-ce que vous pouvez juste l'expliquer ? Et qu'est-ce qui a été mis en place pour l'arrêter ? Est-ce que c'est définitif, par rapport à ce qui a été fait pour l'arrêter ?

M. HEINFLING.- Ce sont des transformateurs qui ont besoin d'être refroidis pour bien fonctionner. Ce sont donc des systèmes frigorifiques qui permettent de les refroidir, qui contiennent un gaz, comme tous nos frigos, mais c'est un gaz relativement puissant et efficace, le SF6, et qui présente l'inconvénient d'avoir un potentiel d'effet de serre très important. Ainsi, en équivalent CO₂, un kilo de SF6, ce sont deux tonnes de CO₂. On est donc toujours extrêmement vigilants quand on a des fuites.

Quand cette fuite a été détectée, on a programmé l'intervention de façon à corriger et à supprimer complètement la fuite. L'opération est en cours, elle devrait se terminer samedi. Cela a consisté déjà à mettre à l'arrêt le transformateur concerné, ce qui fait qu'on a dû valider en amont une autorisation de fonctionnement avec des spécifications d'exploitation temporaires – DNT – avec des mesures compensatoires, puisque ce transformateur intervient dans la sûreté du réacteur. On a arrêté ce transformateur. Comme il se trouve à l'extérieur, on a dû monter un sas pour permettre l'intervention. L'intervention était également soumise à une fenêtre météo favorable, puisque les équipes ont dû travailler à l'extérieur et à l'intérieur de ce sas. On a eu le bon créneau cette semaine. C'est une entreprise spécialisée qui va complètement remplacer les parties fuyardes et réaliser des soudures d'étanchéité beaucoup plus robustes. Cela passe par de tout petits tuyaux qui sont sensibles aux vibrations, etc. Ce sont des équipements assez sensibles.

Mme HOVNANIAN.- Ma deuxième question, mais je suis complètement néophyte : à propos des flux neutroniques, cela veut-il dire que, tant que ce problème n'est pas complètement résolu dans la décennie qui vient, on réalise la pleine puissance avec précaution ?

M. HEINFLING.- C'est-à-dire que si ces fluctuations de flux neutronique atteignent une valeur limite, on peut déclencher une protection du réacteur, puisque ces fluctuations jouent un rôle sur le bon

comportement du cœur. Quand elles atteignent un certain niveau, on enclenche une protection du réacteur, donc on arrête le réacteur. Pour éviter cela, on pourrait être amenés à... Puisque l'amplitude de ces fluctuations varie en fonction de la puissance que l'on atteint. Donc plus la puissance est basse, moins la fluctuation est importante. C'est pourquoi on pourrait être amenés à baisser la puissance si ces fluctuations commencent à se rapprocher de ce seuil de protection du réacteur.

Ce qui va se passer pendant les années à venir, jusqu'à ce que l'on ait mis en place ce dispositif, c'est que l'on va continuer à surveiller cela en permanence, et éventuellement décider d'implanter une limite de puissance du réacteur, si jamais ces variations devenaient plus importantes. C'est quelque chose que l'on devra toujours surveiller. Mais aujourd'hui, on a calé les paramètres de façon à éviter de devoir baisser cette puissance, en tenant compte du retour d'expérience des autres EPR qui fonctionnent normalement.

En conclusion, aujourd'hui, il n'y a pas d'alerte, mais c'est quelque chose que l'on va surveiller en permanence.

M. le PRESIDENT.- Merci pour cet échange. Monsieur, vous souhaitez prendre la parole ?

M. GAIFFE (son très dégradé).- Oui, Bonjour, je suis Lionel GAIFFE pour la SFEN. Je souhaite juste apporter une note d'ambiance à cette assemblée : je pense que, comme la plupart d'entre vous, on a pu regarder l'ensemble du chantier, depuis son début jusqu'à cette réalisation. Je veux simplement saluer et dire bravo pour l'atteinte de ce jalon à 100 % de puissance. Encore une fois, c'est une belle aventure industrielle, donc bravo. Je pense que cela méritait d'être dit aussi, au-delà de toutes les questions dont on a pu débattre.

Et ensuite, il a été question d'un certain nombre de retours d'expérience à l'international, Flamanville en bénéficie évidemment. Je veux juste rappeler qu'il y a trois EPR qui tournent dans le monde, en plus de Flamanville 3 : Olkiluoto 3 en Finlande et les deux de Taishan. Et à Taishan, prochainement, ce sera le cinquième cycle de fonctionnement qui va démarrer. Cela fait donc quand même pas mal d'années d'expérience, ce qui permet au projet Flamanville 3 de bénéficier de ces retours d'expérience. Je tenais aussi à le signaler.

M. le PRESIDENT.- Merci pour ce complément. Je crois qu'il y a une question dans le public.

Un intervenant.- Concernant les variations de flux, vous êtes monté à 100 % de PN. Quelle marge disposiez-vous à ce moment-là par rapport aux paramètres que vous avez mis en place ?

M. HEINFLING.- Je suis désolé, je n'ai pas cela en tête. Je ne pourrai pas apporter la réponse. Néanmoins, on avait bien sûr des marges prévues. Sinon, on n'aurait pas continué à monter en puissance.

M. le PRESIDENT.- Très bien. Je vous remercie beaucoup pour ce débat autour ... Vous vouliez poser une question, pardon.

Un intervenant.- Une fois que le diffuseur de fond sera mis en place, est-ce que l'on pourra modifier la puissance nominale ? Et comment la mesure-t-on concrètement ?

M. HEINFLING.- L'objectif, surtout, c'est de ne plus avoir ce problème de fluctuations de flux neutronique et également d'étanchéité potentielle des assemblages. Vous savez que les deux effets de ces perturbations thermo-hydrauliques en fond de cuve sont 1° : mécanique, puisque cela fait vibrer les assemblages et que cela provoque donc des ruptures de ces petits ressorts. C'est ce qui nous a amenés à ces problèmes d'étanchéité et c'est ce qui fait que l'on fonctionne aujourd'hui avec des assemblages renforcés, étant donné ce risque. 2° : ce sont ces fluctuations. On ne sera donc plus du tout soumis à ces risques-là, mais cela ne changera rien à la puissance autorisée, qui, elle, vient de la démonstration de sûreté.

Un intervenant.- Et comment le mesure-t-on ?

M. HEINFLING.- Sur ce point, cela nécessite des calculs fait par des spécialistes, mais M. LAFFORGUE-MARMET en sait peut-être plus que moi. (Rires). Cela étant dit, c'est clairement lié à toutes les hypothèses accidentelles et toutes les situations que l'on teste pour vérifier, par calculs, les capacités des systèmes, etc., à toujours maintenir le réacteur en état sûr.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Je ne saurais pas le dire. Il y a plusieurs manières de le calculer la puissance. Il y a une manière qui est en bilan enthalpique. Sans doute le « Bilan enthalpique » ne parle-t-il pas à tout le monde. (Rires). L'idée, c'est juste qu'en calculant les débits, les températures, on peut arriver à la puissance du cœur. Il y a plein de méthodes différentes et on les utilise ...

M. le PRESIDENT.- On ne va pas partir là-dessus, parce que ...

M. LAFFORGUE-MARMET.- ... Mais monsieur le président ne veut pas que j'en parle, je n'en parlerai donc pas. (Rires).

M. le PRESIDENT.- Non, parce qu'il est déjà 11 heures et que l'on encore un autre gros morceau, le VC1. Mais vous l'avez dit, effectivement, tout le monde s'est aperçu que cet équipement représentait une grande aventure industrielle, parce que le chantier a duré longtemps. En tant qu'élus, on a eu beaucoup de questions là-dessus parmi nos populations. Cela aboutit aujourd'hui, mais il y a quelque chose qui va aussi durer longtemps : cette visite réglementaire après le premier cycle de fonctionnement.

Y a-t-il d'autres questions ? Oui, mais rapidement, parce que la priorité va aux membres de la CLI.

Mme BROC.- Je suis présente en tant que citoyenne, et tout le monde se félicite de la mise en fonctionnement de l'EPR, évidemment. Mais il faut quand même rappeler le temps qui a été nécessaire pour le mettre en fonction, avec (inaudible). Et puis, il y a la question du changement de couvercle qui n'a pas été fait alors qu'il était prêt. Cela, c'était sans doute dû à des décisions politiques, parce qu'il était prêt. On aurait pu le changer avant la mise en place de l'EPR, mais on va devoir le changer maintenant et le couvercle est donc devenu un déchet nucléaire. Cela représente un certain coût, et tout cela pour gagner quelques mois, alors qu'on avait déjà cinq ans de retard.

M. le PRESIDENT.- On va justement en parler maintenant.

5. Présentation des étapes majeures de la VC1 (Exploitation - ASNR)

M. le PRESIDENT (Son très dégradé).- On va justement en parler, parce que c'est ce VC1 qui va durer presque un an, presque, puisqu'il s'agit de 350 jours. Vous allez nous le présenter, et puis l'ASNR réagira. Ensuite, vous pourrez poser d'autres questions sur cette nouvelle étape de l'EPR.

M. HEINFLING.- Pour vous parler de cet arrêt très important, je me suis permis d'inviter Pierre-Antoine HAYNES, qui est notre directeur de projet Arrêt de tranche VC1. Pierre-Antoine va être un acteur très important du site, même s'il l'est déjà, et qui a une très grande expérience de gestion des arrêts de tranche dans les parcs et à l'international, et qui a exercé de nombreux métiers au sein de l'exploitation. Il est venu renforcer notre équipe depuis septembre, pour finaliser la préparation de cet arrêt et le conduire ensuite. Je lui passe la parole, c'est la personne la mieux placée pour vous en parler.

M. HAYNES (son très dégradé).- Merci Grégory pour ce message. Bonjour à toutes, bonjour à tous. Je suis Pierre-Antoine HAYNES, je suis directeur de projet d'arrêt de tranche de la VC1. J'ai été exploitant principalement sur le site de Giron et, récemment, j'étais en Afrique du Sud pour aider nos collègues d'ESKOM à exploiter la centrale de Koeberg. J'ai rejoint les équipes de Flamanville en septembre dernier.

L'idée, c'est que je vous parle de la VC1. Déjà, qu'est-ce que la VC1 et qu'est-ce que cela veut dire ? Ça veut dire « Visite complète numéro 1 ». En résumé, ce sera notre premier arrêt de tranche.

L'objectif de cet arrêt de tranche, principalement, c'est la réception finale de nos équipements après un cycle complet.

De plus, nous avons des obligations réglementaires. Je vais en citer une : on doit arrêter le réacteur au bout de 30 mois après son premier chargement de combustible.

En termes de photo de l'arrêt de tranche, notre VC1 ressemble à une visite décennale. Vous savez, ce sont des visites que l'on fait tous les dix ans, classiquement, dans le parc, auxquelles s'ajoutent des opérations spécifiques à l'EPR.

Quelques chiffres, d'abord en termes de date : nous allons découpler, nous allons donc retirer du réseau notre réacteur pour commencer cette décennie, le 26 septembre 2026, et pour une durée de 350 jours. Retenez que l'objectif final de cette VC1, c'est d'avoir une tranche qui soit encore plus sûre et plus fiable dans le temps. Forcément, c'est un objectif industriel dimensionnant qui se prépare. Toutes les équipes ont engagé depuis 18 mois la préparation de la VC1. Et nous utilisons les méthodes déployées sur le parc d'EDF. Tout est synchronisé et structuré en termes de préparation. Le premier moment, c'est la définition des activités. Cela veut dire que l'on rassemble toutes les activités, que ce soient les activités prévues, programmées, ou des activités dites « Fortuites ». On définit tout le scope d'activités. C'est l'activité que nous sommes en train de réaliser actuellement. Ensuite, et même très prochainement, nous serons dans une autre phase de cette préparation, au cours de laquelle on va préparer les activités, préparer les affaires, voir les différentes interfaces, les différentes interconnexions avec différents chantiers.

Une fois que l'on aura achevé cette partie-là, on sera sur l'optimisation des filières techniques, pour étudier la façon de lier ces activités, pour s'assurer que les équipes sont aussi bien préparées à faire (inaudible), pour ensuite attaquer le démarrage de l'arrêt qui va commencer le 26 septembre.

Quelques chiffres : préparation de 18 mois. On bénéficie d'un appui de nos collègues de notre site et de nos services centraux, de notre engineering, pour bénéficier de ce retour d'expérience et des appuis de méthodologie. En termes d'activités, c'est de l'ordre de 20 000 activités. Pour vous donner un ordre de grandeur, une VD4, une quatrième décennale d'un site comme le site de David, on est à peu près à 25 000-28 000 activités. On estime un pic d'intervenants qui oscillerait entre 2 500 à 3 000. Forcément, il y aura des moments où il y aura beaucoup plus de personnes, et à d'autres, il y en aura moins. Le pic, estime qu'il se situe autour de 2 500 intervenants. Et nous avons à peu près 200 entreprises, 200 partenaires, qui vont travailler avec nous sur ce VC1, dont une quinzaine de partenaires que l'on va qualifier comme étant stratégiques.

Maintenant, je vais vous expliquer un peu le séquençement de la VC1, la façon dont cela va se passer. Évidemment, le jour J, on désynchronise la tranche du réseau. Et puis, on attaque différentes activités, différentes filières classiques, que l'on réalise durant tous les arrêts de tranche, pour nous mener jusqu'à l'ouverture de la cuve, puis jusqu'au déchargement. A cette étape, nous allons décharger les 241 assemblages combustibles. Le réacteur rentrera dans une phase, un domaine d'exploitation que l'on appelle

« RCD », c'est-à-dire : « Réacteur complètement déchargé ». C'est la partie beaucoup plus propice à la maintenance. C'est durant cette phase où l'on va attaquer le maximum de maintenance.

Je vais vous donner quelques séquencements de ce fameux RCD. Je l'ai découpé en deux phases. La première phase : vous le voyez en haut à droite, on commencera juste le RCD, et nous ferons des contrôles MIS. MIS, cela veut dire « Machine d'Inspection en Service ». Vous le voyez, c'est cette espèce de robot que l'on voit en haut à droite, qui va nous donner une photo de la cuve, en faisant différents contrôles : contrôle par ultrasons, contrôle par tir radio, et évidemment contrôle visuel. Cette activité est une activité que l'on effectue sur tous nos réacteurs tous les dix ans.

Une autre activité qui sera réalisée ensuite, et on va commencer à l'évoquer : c'est le remplacement du couvercle, à propos duquel nous avons un engagement vis-à-vis de l'ASNR. Nous devons le remplacer durant cet arrêt de tranche. Une autre séquence classique de décennale : l'épreuve hydraulique du circuit primaire. Nous allons monter notre circuit à 207 bars pour s'assurer de son intégrité.

Ensuite, nous aurons une deuxième phase. Nous poursuivrons le remplacement de nos échangeurs. Vous le savez, on a quatre trains de sûreté sur l'EPR, et nous avons des échangeurs qui servent à refroidir principalement nos auxiliaires, nos pompes, ce que l'on appelle les échangeurs RRI / SEC. C'est un chantier durant lequel on remplace ces échangeurs. On passera d'échangeurs tubulaires à des échangeurs à plaques, comme c'est le cas sur les autres sites.

Une autre activité dimensionnante : notre contrôle-commande. Vous savez qu'il est quand même assez spécifique à Flamanville 3. Nous allons améliorer notre contrôle-commande en intégrant aussi les exigences autour de la cybersécurité complémentaire.

Une autre activité, comme la MIS, comme l'épreuve hydraulique du circuit primaire, et qui est spécifique aux décennales, c'est l'épreuve de l'enceinte. On va monter notre bâtiment réacteur à 3,5 bars relatifs pour tester l'intégrité de l'enceinte. C'est quelque chose que l'on fait tous les dix ans sur tous les sites de France.

Je vais beaucoup vous parler du circuit primaire, ce qu'il y a dans le bâtiment réacteur, ou pas très loin, pour faire simple. Mais on a pas mal d'activités aussi en salle des machines, toujours dans cette logique

d'amélioration d'efficacité et de performance de notre centrale. Ainsi, côté turbine, on aura une visite importante sur l'alternateur. Vous voyez les différents étages de la turbine. Ce que vous voyez juste devant vous, c'est l'alternateur. Un peu plus en retrait, c'est ce que l'on appelle la turbine, avec les différents corps à haute pression et basse pression. On a une visite des corps basse pression et aussi côté haute pression.

Un autre point que je tenais à souligner concernant la spécificité de notre unité : c'est la première fois que l'on met en exploitation un site nucléaire sous l'arrêté « Équipements sous pression nucléaire », ce que l'on appelle « Arrêté ESPN », parce que nos collègues, progressivement dans le temps, ont pu intégrer ces évolutions. Pour nous, c'est la première fois que l'on met en exploitation sous cet arrêté-là. Nous avons donc pas mal de contrôles et de vérifications réglementaires à réaliser, ce qui se traduit, entre autres, par un volume de ce que l'on appelle les épreuves hydrauliques. On va tester les matériels par des épreuves hydrauliques. Cela être assez structurant au cours de notre VC1.

S'agissant du volume des travaux, j'ai des estimations. Comme je vous l'ai dit en introduction : 20 000 activités. En termes de robinetterie, environ 24 000 heures. Vous voyez, on est un peu dans les standards d'une visite décennale. Ici, vous avez l'exemple de Bugey qui atteint 25 000 heures pour la robinetterie.

Une fois que l'on aura terminé le RCD, ce fameux réacteur complètement déchargé, qui va durer environ dix mois, on va attaquer ce que l'on appelle le redémarrage. C'est une séquence durant laquelle on recharge le cœur avec les 241 éléments combustibles. Ensuite, comme à l'aller, c'est un peu le match retour, on y va étape par étape, avec des équipes entraînées pour réaliser ces étapes, que l'on a (inaudible) par nos règles d'exploitation. On va refermer la cuve, on va remonter, on va aussi tester nos différents matériels. On aura aussi des passages avec des autorisations réglementaires, comme par exemple l'autorisation de divergence transmise par l'ASNR. Ensuite, on ira chercher le couplage de la tranche, et puis la remontée à 100 % de puissance nucléaire.

M. le PRESIDENT.- Merci bien pour ces explications.

M. HAYNES.- J'espère vous avoir apporté des éléments d'éclairage sur la VC1.

M. le PRESIDENT.- Oui, avec ce qui a été décrit, mais de toute façon, comme cela va susciter des questions, il y aura des informations ...

M. HAYNES.- ... Ce que je tenais à dire en conclusion, c'est que l'objectif est de poursuivre avec une (inaudible) plus fiable et plus performante (inaudible). C'est un magnifique objectif industriel. Toutes les équipes sont vraiment mobilisées et totalement engagées avec les partenaires pour parvenir à cet objectif.

M. le PRESIDENT.- Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Yannick ROUSSELET et M. LABROUSSE demandent la parole.

M. ROUSSELET.- Une question sur la justification du remplacement des échangeurs, c'est quasi neuf. Qu'est-ce qui explique qu'on les change déjà, parce que cela va évidemment avoir un coût important. Je n'avais jamais entendu qu'il y en avait eu besoin sur d'autres réacteurs, mais peut-être que je me trompe, donc à vérifier.

Concernant les délais, je suis extrêmement surpris par votre optimisme. Je comprends bien que vous allez chercher à avoir des tuilages entre les différentes opérations. Mais lorsqu'on les regarde une par une, déjà l'expérience des derniers réacteurs, non pas celle des VD mais celle des VC comparables, je vous renvoie à Civaux : ce sont plus de deux ans, quasiment deux ans et demi pour la VC1 de Civaux. Je parle là de la dernière en date qui a eu lieu en France. À Chooz, c'était un peu près pareil. Mais l'EPR est encore plus complexe. On sait qu'il y a beaucoup plus de matériel. Avoir plus de matériel que sur les 1450, en tenant compte des durées pour les 1450, je suis extrêmement surpris de l'annonce telle qu'elle est faite. Cela me paraît vraiment extrêmement optimiste. On en reparlera avec le temps, devant la réalité des choses. Je vous invite à regarder, non pas les VD – parce que vous faites des comparaisons avec les VD, je l'entends, mais ce n'est quand même pas la même chose – mais la VC, et c'est quand même beaucoup plus complexe. Et puis pour l'EPR, on n'a pas l'expérience d'une VC. S'agissant de ces 350 jours, je ne sais pas s'il y a déjà un réacteur où l'on est parvenu à faire aussi bien alors que les réacteurs étaient plutôt plus simples.

Si on prend simplement l'exemple de remplacement du couvercle : on sait que toute l'instrumentation passe à travers le couvercle. Et là aussi, si on regarde l'expérience du remplacement du couvercle des 1300, on est sur une durée minimum de 11 mois. Cela veut dire qu'il faudrait que, durant ces 11 mois, vous soyez en capacité de faire toutes les autres opérations en même temps que vous faites le couvercle. On verra, mais je suis quand même surpris qu'il y ait la possibilité de réaliser cela en un an. Cela me semble assez improbable.

M. HAYNES.- Concernant la durée, on est forcément ambitieux, tout en restant humble. On a aussi engagé la préparation très tôt. Il faut savoir que toute la division Production Nucléaire, tout notre programme stratégique est orienté sur les arrêts de tranche. Et on peut voir, en lisant les médias, que notre performance autour des arrêts de tranche s'améliore de façon pérenne. On est beaucoup maillés avec nos collègues parisiens, nos sites environnants, évidemment avec Flamanville 1-2, pour apporter ce retour d'expérience et nous aider à atteindre cet objectif.

A propos des échangeurs, je vais redonner la parole à Grégory.

M. HEINFLING.- Merci. Concernant les échangeurs, je ne sais pas si cela avait déjà été nécessaire sur d'autres tranches, mais en tout cas, cela vient de l'analyse des essais à chaud, bien en amont du chargement, qui avait montré à propos de ces échangeurs que si on intègre les mesures de comportement, les performances d'échange observées pendant ces essais à chaud, et que l'on projette les évolutions de température de la mer et des évolutions de l'encrassement naturel de ces échangeurs, on n'a plus assez de marge au-delà de dix ans pour sécuriser le bon niveau de refroidissement.

On aurait pu aller jusqu'à une dizaine d'années. On a beaucoup réfléchi : est-ce que l'on remplace les quatre tout de suite ? Est-ce qu'on les remplace dans dix ans ? Est-ce qu'on en fait deux maintenant et deux plus tard ? Finalement, comme on a beaucoup d'opérations à réaliser durant cet arrêt, on a décidé de remplacer les quatre dès la VC1, même si on pouvait aller un peu plus loin.

M. le PRESIDENT.- Cela représente-t-il un surcoût important ?

M. HEINFLING.- De toute façon, ce n'est pas ce qui est important à nos yeux. Pour nous, ce qui compte, c'est que la sûreté du réacteur soit maintenue dans la durée. Cependant, oui, toute modification a un coût.

M. le PRESIDENT.- Monsieur, LABROUSSE vous avez la parole.

M. LABROUSSE (Son très dégradé).- On est d'accord sur le fait que les fameux échangeurs RRI SEC sont fondamentaux. Ce sont eux qui évacuent les deux tiers de la puissance ...

M. HEINFLING.- (Inaudible) étapes du réacteur, ce sont eux qui assument ...

Les deux interlocuteurs parlent en même temps (inaudible).

M. LABROUSSE.- ... (inaudible) leur remplacement, il y a donc un problème de fiabilité, vous l'avez évoqué.

M. HEINFLING.- De dimensionnement, tout simplement. (inaudible).

M. LABROUSSE (son très dégradé).- ... (inaudible). Par conséquent, quand ils seront réajustés, le rendement global de l'installation sera amélioré, je pense, et on n'aura plus les risques d'obstruction que vous avez évoqués. L'intérêt, c'est de rendre plus fiable le rendement global du système ?

M. HEINFLING.- On n'a pas du tout raisonné en termes de rendement. Je ne pense pas qu'il pèse beaucoup dans le rendement de la centrale, c'est essentiellement la capacité à évacuer la puissance, même dans des conditions futures où la mer aura monté en température, et qu'il y aura moins de capacité du côté de la source froide elle-même, et lorsqu'ils auront vieilli et qu'ils se seront encrassés. C'est vraiment pour assurer la capacité d'évacuation de la chaleur.

M. LABROUSSE.- Si vous le permettez, j'ai une question que j'aimerais poser à M. HAYNES : vous avez dit que c'était la première fois que l'on va appliquer l'arrêté ESPN. Voulez-vous en dire un peu plus sur les raisons pour lesquelles cette situation est celle-ci ? Pourquoi, et dans quelles conditions ?

M. HAYNES.- C'est la première mise en service d'un réacteur nucléaire sous arrêté ESPN.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Peut-être juste pour préciser : l'arrêté date de 2015 ou de 2017. Effectivement, l'arrêté a été signé en 2015 ou 2017. Je ne me souviens plus de la date exacte. Il n'y a pas eu de démarrage de réacteur entre 2015 et aujourd'hui.

Un intervenant.- Le dernier, je crois que c'était Civaux et cela devait être 2001 ou 2002.

Mme DRUEZ.- Quel impact cela a-t-il sur le personnel ? Est-ce qu'ils ont 350 jours de vacances ?

Rires dans l'assemblée

Mme DRUEZ.- Je suppose qu'ils sont obligés de fonctionner en 3/8. Qu'est-ce que font les personnes qui travaillent aujourd'hui sur la tranche pendant ces 350 jours ?

M. le PRESIDENT.- C'est une très bonne question.

M. HAYNES.- Déjà, nous avons le personnel habituel, comme nos équipes de conduite, nos équipes de protection de site, qui, elles, de toute façon, fonctionnent toujours en 3/8. Cela, c'est la chose classique en exploitation, et cela ne change pas grand-chose.

La VC1, ce sont 350 jours, donc c'est un marathon, ce n'est pas un sprint. Forcément, il y aura des périodes qui vont nécessiter de se renforcer pour assurer la bonne délivrance des activités, les suivis de chantier, et puis il y aura des moments un peu plus calmes, parce que l'activité sera principalement portée par tel ou tel chantier.

Parmi les activités dont je vous ai parlé, certaines activités sont réalisées en 3/8. On a parlé du remplacement des échangeurs qui porte une bonne partie de la durée de l'arrêt. Il y aura également des chantiers réalisés en situation de 3/8. (inaudible), notamment un regard, un partage avec les partenaires, parce que la VC1, c'est aussi beaucoup nos partenaires. On a des moments de rencontre, d'échanges, pour voir (inaudible) mais aussi à propos de la gestion, parce que sur une durée d'un an, il y aura forcément toute la période des congés. Il s'agit d'étudier la manière dont on intègre cet aspect-là. De même, avec le personnel de la centrale, avec les chefs de service, on fait des points pour regarder aussi comment intégrer cette dimension des congés, parce que forcément les personnes auront aussi besoin de congés.

M. le PRESIDENT.- Catherine BIHEL a la parole.

Mme BIHEL.- Si je peux me permettre, en tant que maire des Pieux, on a toujours la question : combien de personnes supplémentaires cela va-t-il nous amener sur le site et où vont loger ou habiter ces personnes ? Comment allez-vous envisager de les héberger, sachant que cela va représenter un afflux supplémentaire de tant de personnes par rapport à ceux qui existent déjà ? Ou alors, est-ce que ce sont des personnes déjà présentes sur site ou qui vont venir d'une région proche ?

M. HEINFLING.- On pense atteindre un pic à l'échelle du site, en cumulant notre arrêt et le programme industriel sur Flamanville 1 & 2, d'environ 5000 personnes entrant chaque jour sur le site de Flamanville 1 & 2 & 3. Il y a à peu près deux pics pendant la VC1. On n'atteindra pas ce chiffre en permanence, mais il y a deux moments où l'on risque de l'atteindre. C'est quelque chose que l'on a déjà su faire lorsqu'on était en phase chantier, puisqu'on a même atteint 7000 personnes. Il y a deux sujets importants par rapport à cela, indépendamment de la manière dont on l'organise sur le site. Concernant la possibilité de les faire arriver sur le site, on va devoir réactiver des parkings, des navettes, etc. que l'on avait fermés. On travaille actuellement à la montée en capacité de notre parking par l'installation d'une structure temporaire à étages. Des études sont en cours.

Deuxième point : concernant l'hébergement, une partie des personnes est déjà sur place, d'autres viennent d'endroits à proximité, par exemple, des partenaires industriels déjà installés. Mais il y a effectivement un appel de ressources extérieures qu'il nous faut accueillir. Actuellement, Philippe LEGRAND travaille avec beaucoup de monde pour procéder à une identification. Une analyse très précise est réalisée avec toutes les équipes des communes et de l'agglomération, ainsi que la préfecture. Je crois que Philippe a identifié un déficit d'environ 400 lits à certaines périodes.

Il y a un projet de logements temporaires, mais de qualité, qui est bien avancé, ce qui apporterait 300 lits supplémentaires dans le secteur. Il en resterait une centaine à trouver, mais c'est un problème qui deviendrait plus gérable.

Mme BURNOUF (son très dégradé).- Bonjour, je suis Élisabeth BURNOUF, commune de Siouville-Hague. Je vais continuer sur le sujet du logement. Là, vous raisonnez EDF, mais vous savez très bien qu'il y a aussi l'Aval du futur qui s'annonce dans les prochaines années. À Siouville, comme à (inaudible) et (inaudible), comme à Flamanville, on est coincés entre Orano et EDF. Dès maintenant, il y a un réel mouvement de transformation d'hébergements touristiques en logements. Ce qui nous inquiète, nous les élus du Cotentin, depuis des années, c'est le fait que l'industriel vienne mettre un peu sous cloche le développement touristique construit depuis de nombreuses années. Pour faire court, l'EPR a déjà mis une couverture sur le tourisme dans ces communes-là. Aujourd'hui, on a redéveloppé le tourisme, on ne voudrait pas revenir en arrière. C'est déjà en train de se produire avec des hébergements touristiques qui sont en train de se transformer en logements, on le sait. On va donc se heurter à cette difficulté.

Et la deuxième difficulté, c'est que nous sommes des communes littorales, que l'on est en train de faire des PLU et on va récupérer un petit peu de terrains constructibles. Je suis en train de vous dire que, nous, on a envie d'accueillir les salariés qui arrivent, mais on n'a pas envie de sacrifier le tourisme. Il faut donc que l'on travaille ensemble. Il faut que l'on travaille ensemble, parce que ces communes littorales perdent de la population. J'ai un chiffre à Siouville : avant l'EPR, c'étaient 1000 habitants et, aujourd'hui, après l'EPR, c'est 980 habitants. On n'a donc rien gagné. C'est embêtant, parce qu'on a envie de continuer à être une commune dynamique et on a envie de travailler avec vous. Mais aujourd'hui, effectivement, il y a ce projet—je le sais bien—du côté de la voisine des Pieux. Mais comme autrement, pour l'instant, je n'entends pas grand-chose, je vous livre mon inquiétude et je vous invite à venir travailler avec nous sur de la construction ou du réaménagement.

Merci.

M. le PRESIDENT.- C'est un sujet sensible, parce qu'en plus il y a le recul du trait de côte.

Rires dans l'assemblée

Mme BURNOUF.- Merci de le signaler.

M. LE HIR (son très dégradé).- EDF est totalement partie prenante du grand projet du Cotentin. Nous participons aux différents groupes de travail. Nous participons aussi aux différents COSTRA et COPIL qui sont pilotés par la préfecture et par l'État. Nous avons, à ces occasions, remonté nos besoins d'hébergements temporaires, comme l'a souligné Grégory HEINFLING. C'est pourquoi il y a eu un rapprochement avec la Communauté d'agglomération du Cotentin, justement pour engager une manifestation de projets, pour mettre en place des structures provisoires, pour voir si on ne pouvait pas faire un partenariat avec des entreprises privées. Tout cela s'inscrit dans ce grand projet du Cotentin, aujourd'hui EDF, un petit peu plus tard effectivement avec des besoins qui sont exprimés par Orano, sans pour autant être agressifs vis-à-vis de l'écosystème, et notamment l'écosystème touristique de la région.

Mme BIHEL.- Si je peux compléter, il y a quelques années, quand on avait le grand chantier de l'EPR, on avait un coordonnateur qui faisait tout ce travail en amont et qui avait organisé aussi, au niveau du Cotentin, des mises de fonds. Là, on s'aperçoit qu'on nous propose des projets de construction

complémentaires et provisoires, mais on ne parle plus de financement. Et c'est cela qui, au niveau des communes, nous intrigue un peu et nous pousse à nous dire que, nous, on n'est pas pressé, on n'a rien demandé, on veut bien accueillir, mais pas à nos frais et pas à notre détriment, et pas au détriment non plus de nos habitants, et ce d'autant que l'on a deux projets que l'on met en place, ne serait-ce que pour nos seniors ou pour des crèches, etc. Comment ces moyens financiers vont-ils arriver ? Est-ce qu'il va y avoir un vrai partenariat en nous disant : on a besoin de vous, on voudrait construire des choses ? Et dans ce cas, avec quels moyens financiers ? C'est cela la grosse question et c'est toujours celle qui fait tache.

M. LUCE(hors micro).- Je voulais ajouter : je ne sais pas si vous le savez, mais vous aviez été doté de 123 M€ pour l'EPR. Où sont passés ces 123 M€ ? La somme (inaudible) Nord Cotentin. On aurait donc pu faire des logements. Réclamer de l'argent aujourd'hui... Je suis Cherbourgeois et je ne comprends pas. Il y a 123 millions qui ont été mis sur la table. Qu'est-ce qu'on a fait des 123 M€ ?

Mme BIHEL.- Il y a eu des équipements, il y a eu plein de choses qui ont été réalisées depuis toutes ces dernières années.

M. LUCE (hors micro).- Sur le plan stratégique, vous auriez aussi pu faire des logements.

Mme BIHEL.- Mais on en a fait. Il y a eu des cités qui ont été construites et on continue, évidemment. Mais construire des logements en dur pour des personnes qui sont là temporairement, c'est complètement différent.

M. LUCE (hors micro).- Non, mais vous ne répondez pas à la question.

M. le PRESIDENT.- Et en plus, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a la loi Littoral, la loi sur la zéro artificialisation et qu'il y a aussi un SCOT qui est quand même restrictif, parce qu'on veut préserver nos paysages naturels, et c'est la moindre des choses. Il y a donc également des contraintes très fortes qui pèsent sur les élus, et qui sont de plus en plus fortes. Et cela, ce n'est pas rien.

Cette fois, je pense que l'on a besoin d'une stratégie. On a besoin d'un État stratège. Notamment, dans le Cotentin, il y a une agence d'aménagement, une DATAR à l'échelle du Cotentin, qui a été créée. Ce serait son rôle d'anticiper l'aménagement du territoire. Parce que ce qui va se passer – et la Région nous dit

qu'il pourrait y avoir jusqu'à 5000 personnes qui vont arriver et puis il va y avoir l'Aval du Futur – c'est une éventration du territoire, et je pèse mes mots. Et ce n'est pas rien dans un territoire comme le Cotentin, où vous avez encore d'immenses plages, une biodiversité, une nature intacte qu'il faut absolument préserver, et vous avez également des équilibres à maintenir. Rien que sur la commune des Pieux, il y a 400 personnes qui vont arriver avec Framatome. Même si je n'ai rien contre les balayeurs, ce ne sont pas des balayeurs, ce sont des personnes qui vont arriver avec une demande culturelle, une demande de services et d'équipements, très fortes, et parce que ce sont des ingénieurs et des chercheurs qui vont venir avec leurs familles. Donc, il va y avoir un impact en termes d'activité absolument féroce. La politique, c'est vraiment prévoir l'avenir. Normalement, cela devrait être le cas, plutôt que d'être dans l'immédiateté, et dans ce qui rapporte à chaque scrutin électoral.

Selon nous, il faut absolument que la CLI pèse sur ce sujet. Les élus locaux ont cela chevillé au cœur et essaient de voir comment leur territoire, à très long terme, peut s'adapter à cette nouvelle empreinte.

Je voyais tout à l'heure deux ou trois personnes qui hochaient la tête quand Mme Catherine BIHEL a dit qu'elle devait s'occuper de ses séniors. Eh Oui ! Il n'y a pas que ceux qui travaillent. Le Cotentin, la Manche, ce sont des territoires où la proportion des personnes de plus de 80 ans va doubler d'ici 2080. Comment fait-on ? Il faut prendre en charge ces choses-là. Nous, les élus, ce sont aussi les personnes fragiles qu'il nous faut prendre en charge. Il n'y a pas que ceux qui travaillent. Tout cela est également important. C'est un équilibre à trouver. Je pense que c'est là notre rôle d'élus et que cela ne se fera qu'avec une programmation et un aménagement conçu avec tous les acteurs, sur le très long terme.

Un intervenant.- Une remarque : je pense que tout le monde a raison là-dessus, mais le sens de la remarque de mon voisin, je pense, était de dire que grâce au nucléaire, pour dire les choses clairement, l'environnement est largement doté. On fait partie des communes probablement les plus riches de France. Tout le monde doit être bien traité (inaudible) ...

M. le PRESIDENT.- ... Oui, mais cela...

Un intervenant.- ... Non, mais c'est juste pour le rappeler, parce que là, on nous demande (inaudible) une part de financement supplémentaire. Il faut juste rappeler que ce n'est pas (inaudible) ...

M. le PRESIDENT.- C'est la moindre des choses quand on vient occuper un territoire, que les entreprises partagent leur valeur ajoutée sur le territoire. Deuxième chose importante : ce partage de l'argent du nucléaire se fait désormais sur un territoire plus large, de 187 000 habitants et 123 communes. Il est donc amplement dilué ou partagé.

Un intervenant.- Il y a un terme qui fâche : Airbnb. Parce que c'est le logement dont ont besoin les travailleurs du nucléaire, mais c'est aussi un ennemi pour les propriétaires bailleurs privés et pour certaines communes. Cependant, il ne faut pas hésiter à l'employer et à faire des compromis, en demandant aux communes combien de Airbnb elles souhaitent et en demandant à EDF le nombre dont ils ont besoin.

M. le PRESIDENT.- Il existe une loi qui encadre cela. M. JACQUES a la parole.

M. JACQUES (son très dégradé).- J'ai juste une question précise, et je reviens à l'aspect technique de la VC1. Cela concerne la turbine Arabelle. Effectivement, on en a parlé dernièrement lors de la montée en charge de l'EPR. Selon la Tribune, dans un article du mois d'avril, on indiquait qu'une opération dimensionnante sur la turbine Arabelle serait nécessaire. Est-ce que, dans le cadre de la VC1, il est prévu quelque chose à ce propos en termes d'action dimensionnante ?

M. HAYNES.- Comme je le disais en introduction, l'objectif, c'est de rendre la tranche plus performante. Donc effectivement, les contrôles et les opérations sur la turbine vont participer à cela. Cela étant, entrer dans le détail des gains espérés, etc., je ne vais pas le faire parce que je ne dispose pas des éléments ici. Néanmoins, cela s'inscrit typiquement dans cet objectif.

M. le PRESIDENT (hors micro).- (Inaudible) poser une question (inaudible).

M. FOOS.- Je voulais faire une remarque sur ce que l'on disait tout à l'heure. C'est une vraie stratégie à partir du moment où il y a un tel développement industriel sur plusieurs dizaines d'années. Les plus anciens présents ici se souviennent qu'au moment du grand chantier, il y avait effectivement (inaudible), qui était d'ailleurs à la tribune, présent à toutes les assemblées générales. Il avait le rang de préfet, c'était un préfet. Cela montrait la volonté de l'État d'avoir une stratégie, une vision, et de travailler avec la Région. Apparemment, il n'y a plus (inaudible). Ce serait peut-être bien que l'État montre à nouveau sa volonté sur ce plan.

M. le PRESIDENT.- Merci, Jacques. Mme Nathalie GUILLEMETTE demande la parole.

Mme GUILLEMETTE.- Merci. J'ai une remarque et une question. Vous allez me trouver très naïve à propos de cette première remarque : on a mis des années pour que l'EPR fonctionne enfin. Cette fois, on y est parvenu et cela fonctionne à pleine puissance. Et vous nous dites : maintenant que cela fonctionne, on va faire un arrêt, et en plus un arrêt qui va durer un an au minimum. Et là, j'entends Yannick ROUSSELET qui me dit « Deux ans » ! Je comprends que ce soit très important, mais cela interpelle quand même et je peux comprendre que cela interpelle les habitants.

Un intervenant (hors micro).- C'est toujours comme cela.

Mme GUILLEMETTE.- Oui, je peux l'entendre, mais aujourd'hui on a quand même un besoin très important d'autonomie électrique. Et ma question porte sur les accès au site : aujourd'hui, pour rentrer sur le site, notamment du côté de l'EPR, c'est un enfer, et je pèse mes mots. Tous les jours, il y a des problèmes pour rentrer. Ce sont les barrières qui ne fonctionnent pas. Il y a toujours quelque chose. Demain, avec un arrêt de tranche aussi important, y a-t-il des choses qui sont prévues, parce qu'aujourd'hui, ce n'est pas possible ? Les entreprises perdent un temps considérable pour entrer sur le site. J'imagine (que ces difficultés) entraînent aussi un coût phénoménal, que ce soit pour les entreprises ou pour EDF. Pensez-vous faire quelque chose ?

M. le PRESIDENT.- Merci, Nathalie, pour cette réflexion de bon sens et cette question pratique.

M. HAYNES (Son très dégradé).- Concernant votre première question sur l'arrêt du réacteur alors que l'on vient juste d'atteindre les 100 % : déjà, c'est une obligation. Comme je l'ai évoqué, il y a d'abord une obligation réglementaire. Mais il y a aussi une question technique : cela reste du combustible, il faut donc changer le combustible. C'est la vie d'une centrale classique. Il arrive un moment où (inaudible) technologique, on doit arrêter le réacteur pour changer le combustible.

A propos de votre deuxième point concernant les accès : Grégory l'a évoqué, on va réactiver certains parkings extérieurs. Cela étant, vous avez tout à fait raison, il y a un réel enjeu quant à l'accès du site. Il faut que nos partenaires se retrouvent dans les meilleures conditions pour travailler. On a donc prévu un agrandissement temporaire de l'accès spécifique EPR pour doubler notre capacité de flux des personnels

rentrants. Comme vous le savez, lorsqu'on rentre dans une centrale, de nombreux contrôles doivent être réalisés, ce qui génère forcément des contraintes, mais vous pensez bien que c'est complètement obligatoire. On a prévu une adaptation avec l'agrandissement de cette zone étant donné le projet de la VC1.

Mme GUILLEMETTE.- Mais est-ce un agrandissement qui concerne l'accès des piétons ou l'accès des véhicules, parce qu'aujourd'hui, c'est l'accès pour les véhicules qui pose un problème ?

M. HEINFLING.- Pour l'accès véhicule, on rencontre un problème aujourd'hui entre 7h45 et 8h15. Tout le monde arrive entre 7h30 et 8h15. En dehors de ce créneau, l'accès est fluide. Tout le monde n'a pas accès au premier parking. Pourquoi ? Parce que, de toute façon, si on ne le régule pas, il est plein dès 5 heures du matin, y compris par des personnes qui ne travaillent pas à Flamanville 3. On l'a expérimenté plusieurs fois, cela fait 20 ans que je travaille sur l'EPR, les personnes partent de plus en plus tôt de chez eux, font la course, prennent des risques inconsidérés sur la route pour avoir la dernière place encore libre dans le parking. Et s'ils le pouvaient, tout le monde se garerait devant son bureau. A un moment, on est obligé de réguler ce parcours. Il y a donc des personnes qui ont un badge pour accéder à ce parking. On a fait en sorte que ce soit en priorité les personnes opérationnelles. Mais il y a quand même beaucoup d'indiscipline qui s'est tenu autour de cela.

Ce qui a accentué la difficulté – je ne vous le cache pas, j'ai fait l'analyse moi-même – c'est le rond-point. Je n'ai pas été consulté pour transformer le dispositif que l'on avait avant de séparation des voies en un rond-point. Mais aujourd'hui, cela concentre trois destinations : les gens qui allaient se garer sur le parking Falaise, les gens qui continuent vers Flamanville 1 & 2 et les gens qui vont à Flamanville 3, sur une seule voie et à l'entrée du rond-point. Et c'est ce qui provoque tous les matins, entre 7h30 et 8h15, un point de congestion qui va à peu près jusqu'à l'hôtel de la Falaise. Maintenant, aujourd'hui, à part refaire les travaux pour revenir à la séparation des voies d'avant, je ne sais pas comment résoudre ce problème. Mais il est évident qu'il est impossible – et on en a fait l'expérience une fois – de laisser libre l'accès à ce parking. Il y a des gens qui aimeraient bien y avoir accès, qui ne sont pas contents, mais c'est ainsi, il n'y a pas le choix. C'est pour la sécurité de tout le monde.

Mme GUILLEMETTE.- Je ne vous parle pas des gens qui se garent à l'extérieur de l'enceinte, mais je vous parle des entreprises qui veulent rentrer avec leur véhicule d'entreprise pour des interventions sur site.

M. HEINGLING.- Pardon, d'accord, pour les livraisons. Excusez-moi, je n'avais pas compris.

Mme GUILLEMETTE.- Oui, c'est bien là le problème. C'est le sas d'entrée. Les barrières qui ne fonctionnent pas parce qu'il y a ceci, parce qu'il y a cela... Cela ne fonctionne jamais correctement. Est-ce que ce problème de sas va être anticipé, parce que, dans la mesure où cela ne fonctionne déjà pas aujourd'hui, demain, avec la VC1, cela ne risque pas de s'améliorer ? Est-ce qu'il y a un deuxième sas qui va être mis en place ? Je ne sais pas, je n'ai pas la solution, mais est-ce que cela a été anticipé, parce qu'aujourd'hui, déjà, c'est problématique ?

M. LE HIR.- Je n'ai pas tous les détails techniques, mais j'ai effectivement entendu parler de la rénovation du système sur le portail, avec un changement de technologie pour faire des contrôles, justement pour éviter ces problèmes de fiabilité que vous nous remontez. Je n'ai pas le détail ce matin, mais oui, en tout cas, on va s'attacher à retrouver des éléments de fiabilité et retrouver des flux aussi bien à l'entrée qu'à la sortie, pour éviter que les gens remontent vers Flamanville 1 & 2, pour ensuite remonter sur le site et (inaudible) ...

Mme GUILLEMETTE.- C'est cela, cela fait d'autant plus de circulation à des endroits où il n'y en aurait logiquement pas besoin.

M. LE HIR.- Oui, tout à fait.

M. le PRESIDENT.- Merci pour ces échanges, parce que tout cela n'est pas anodin dans ce que cela va provoquer. Jean-Pierre POIGNANT, maire de Breuville, souhaite poser une question.

M. POIGNANT (hors micro).- Inaudible... A propos des 123 millions dont vous avez parlé, nous n'en avons pas vu la couleur. Pour le canton de Bricquebec-en-Cotentin, parce que je représente ce canton, on a eu zéro euro. Cela a été ciblé uniquement vers les communes qui étaient directement impactées par ce

projet. C'était juste pour faire une petite mise au point. Toutes les communes n'ont pas été servies. Je le dis juste pour rééquilibrer un petit peu le débat.

Plusieurs intervenants hors-micros parlent en même temps / inaudible

M. le PRESIDENT.- D'accord, merci pour ce point de vue. On arrête là sur ce point. Il y a une dernière question avant qu'on passe à un deuxième arrêt pour maintenance qui a déjà commencé.

Mme HOVNANIAN.- Il s'agit plutôt d'un commentaire : le remplacement du couvercle est pris en charge dans les coûts de fabrication de Flamanville. Et avec ce premier arrêt de tranche, on arrive, pour vous en tout cas, à la fin de la phase de démarrage. J'ai du mal à comprendre pourquoi, quand on parle de la livraison de Flamanville, on n'intègre pas tous ces coûts de rodage, de phases de démarrage, jusqu'à la fin de la VC1. Ça, c'est la première question.

La deuxième chose, c'est par rapport au calendrier. Vous parlez d'un calendrier de 350 jours, mais je suis prête à parier que l'on va aller au-delà – et je ne suis sans doute pas la seule, sûrement pas la seule – je ne comprends pas pourquoi, étant donné tous les besoins de préparation qui existent, on ne parle pas de fenêtres en termes de calendrier plutôt que donner chaque fois des dates précises. Je pense que ce serait quand même plus utile de dire : on pense que cela nécessite entre un an et un an et demi, un an et deux ans, pour au moins avoir des estimations plus réalistes.

M. HAYNES.- Concernant la deuxième question des 350 jours, il y a un travail important qui a été fait par mes équipes pour rester dans ce cadre-là.

Par rapport à la question des fenêtres, je le comprends – vous me dites si je me trompe – c'est la question de notion de marge. Et évidemment, c'est un projet industriel, qui, comme je vous l'ai dit, est magnifique, mais comme pour tout projet industriel, on a des marges. Pour certaines activités, pour sécuriser celles qui suivent. On parlait beaucoup des ressources, des gens qui ont travaillé, il convient de s'assurer qu'ils puissent intervenir dans les temps, et donc, on a aussi des marges. C'est propre à tout projet industriel.

Mme HOVNANIAN.- Mais pourquoi ces marges ne sont-elles pas communiquées ? Cela nous serait utile.

M. HAYNES.- Les 350 jours que j'ai annoncés intègrent les marges. Il faut savoir que la communication qui est faite, elle est faite beaucoup en direction du réseau électrique. On a besoin, en termes de planification et de capacité de production, de communiquer officiellement, et cela inclut les marges de pilotage.

M. LE HIR.- Au-delà du besoin de communiquer, c'est même une obligation réglementaire de communiquer une date de recouplage de la tranche. C'est une communication imposée par la loi vis-à-vis de la CRE.

M. le PRESIDENT.- Rapidement, une réaction dans le public, parce qu'il faut que l'on passe à l'arrêt RGV. C'est une question ?

M. HEDOUIN (son très dégradé).- Merci. Non, c'est plutôt un commentaire, puisque je suis le seul élu régional présent ce matin, et que toutes ces planifications, à un moment donné, se passent au niveau régional pour s'appliquer ensuite dans le SCOT jusqu'au niveau local : il faut bien avoir en tête – parce que, souvent, on parle de projets de territoire et on dit des projets nucléaires que ce sont des projets de territoire – mais la réalité, c'est que les projets nucléaires sont avant tout des projets industriels. Ils sont souvent nationaux d'ailleurs et ne sont pas forcément des projets locaux. Mais ensuite, ils vont s'appliquer sur les territoires. Et c'est là que cela achoppe, parce qu'il y a évidemment des intérêts divergents entre le logement, l'hébergement, la logistique, avec un certain nombre de conséquences dans les territoires qui ne sont pas forcément voulues par les territoires eux-mêmes, et qui sont pourtant bien des conséquences industrielles pour ces territoires.

On ne peut pas simplement conclure, parce qu'il y aurait de l'argent qui tombe et que les territoires devraient s'en satisfaire, parce qu'on ne peut pas tout acheter. On ne peut pas acheter le projet réel d'un territoire, qu'il soit touristique, qu'il soit axé sur les espaces naturels, et qui se projette comme étant le territoire pensé pour tous ses habitants, des plus jeunes aux plus âgés. Je pense qu'il est important que l'industrie entende aussi les réticences de ces territoires. Effectivement, un territoire en pleine mutation touristique comme l'est le Cotentin, se voit probablement un peu différemment d'il y a quelques années, parce que, sans doute, dans les années 70 ou 80, avant l'émergence du nucléaire dans le Cotentin, l'arrivée d'un projet industriel était ressentie comme étant extrêmement positive, même si cela ne l'était pas par tout le monde, disons-le. Aujourd'hui, il y a des volontés plus diversifiées. Je crois, y compris en termes de

résilience de territoire, on ne peut pas compter uniquement sur certains projets industriels qui mettraient à mal d'autres secteurs. Je pense qu'il est important de garder cela en tête en CLI, et ne pas arriver ici en se disant que l'on est uniquement présent pour parler des installations. Je sais qu'il existe de nombreux autres espaces d'échanges, et que cela sert à cela, bien entendu, mais je crois qu'il est utile de le rappeler dans le cadre de la CLI.

Merci.

M. le PRESIDENT.- Merci pour ce rappel. Patrick, juste une réaction très rapide.

M. LUCE (hors-micro).- (inaudible).

Des personnes signalent qu'ils n'entendent rien.

M. LUCE.- Oui, mais je n'ai pas de micro. Je voulais juste répondre au monsieur : il faut mettre aussi en regard la taxe foncière de l'EPR, 32 M€, plus (inaudible) qui vient ...

M. HEDOUIN.- ... Non, mais j'ai dit que l'on n'achète pas tout.

M. LUCE.- Je vous explique, le deuxième point ...

M. HEDOUIN.- ... Je comprends ...

M. LUCE.- ... Non, je t'explique le deuxième point : quand on apporte des couples, avec l'EPR, ce sont 650 familles, ces agents, de la même façon que nous, lorsque nous sommes arrivés en 1982, apportent des enfants à l'école, etc. Il y avait des écoles primaires qui fermaient, et grâce à l'EPR, elles sont restées ouvertes. En tant que responsable politique, il faut dire la vérité. Entre le tourisme et des écoles qui devaient fermer, ou des mairies qui (inaudible), on fait vivre des petites communes, on crée des écoles. Il faut analyser les choses dans le bon sens.

M. le PRESIDENT.- Monsieur le sénateur, qu'on a la joie d'avoir aujourd'hui parmi nous, avec une vision plus large des territoires.

M. FAGNEN.- Je vous remercie pour l'animation des débats, cela me rappelle l'hémicycle et le débat budgétaire, qu'on reprendra d'ailleurs au mois de janvier, puisque la commission mixte paritaire n'a pas été conclusive. Je dis cela pour ceux qui s'intéressent à la suite des débats budgétaires, notamment les représentants des collectivités locales.

Cela a été évoqué tout à l'heure par divers intervenants : il y a des structures ad hoc qui ont été mises en œuvre, qui auront besoin aussi de s'ouvrir pour recueillir la parole le plus large possible, afin que les projets industriels, quels que soient les avis et l'adhésion que l'on peut avoir à leur égard, ne viennent pas en effet percuter de plein fouet d'autres dynamiques à l'œuvre sur le territoire.

Tu évoquais, Elisabeth, le développement touristique. Là aussi, le territoire souhaite qu'il soit lui-même régulé, parce qu'on voit ailleurs en France ce que peuvent être les méfaits du surtourisme. Le Cotentin présente quand même un cadre naturel particulièrement préservé. Nous avons des territoires qui, quant à eux, sont déjà au bord du surtourisme, s'ils n'ont pas déjà basculé dedans, et avec des conséquences en termes de friction. On l'a déjà vécu, notamment dans la période post-Covid, entre les touristes et les habitants.

Tout cela pour dire que les échanges présents, notamment sur la question du logement et des services publics afférents sont évidemment bien pris en compte. On a l'opportunité de pouvoir les anticiper au mieux, néanmoins – et je terminerai de la même façon que j'ai commencée, en évoquant la question budgétaire : il s'agit aussi de préserver les ressources fiscales des collectivités locales. Or, en la matière, malheureusement, les intercommunalités comme les communes qui accueillent des activités industrielles vont devoir s'acquitter d'une facture non négligeable. Il y a ce chiffre de plusieurs millions d'euros, exclusivement pour la communauté d'agglomération du Cotentin, du fait d'une baisse de compensation de l'État, elle-même liée aux exonérations fiscales consenties voici quelques années à l'égard des activités industrielles. Ce sont autant de recettes en moins pour justement créer des logements ou des services publics, parce que, évidemment, l'arrivée de salariés nécessite que le territoire puisse être aménagé de telle sorte que chacun puisse s'y retrouver, aussi bien celles et ceux que nous allons accueillir que celles et ceux qui y vivent déjà, avec cette petite différence majeure entre le début du chantier de l'EPR et aujourd'hui :

nous avons un taux de chômage de 12 % lorsque le chantier de l'EPR a débuté, et nous avons aujourd'hui un taux de 5,4 % pour le seul bassin d'emploi du Cotentin, à l'aube de l'ensemble de ces nouveaux projets industriels qui vont émerger. Cela nécessite une coordination qui soit la plus étroite possible.

Pour répondre à Jacques FOOS – je ne suis pas certain que Florus NESTAR fasse son retour, je pense qu'il est aujourd'hui à la retraite, et ce n'est pas injurieux à son égard – mais il y aura bien un préfet coordonnateur. L'État s'y est engagé, et c'est quand même bien le moins.

M. le PRESIDENT.- Merci beaucoup. L'argent ne fait pas tout, mais il en faut quand même dans les territoires.

6. Suivi de l'arrêt RGV de la tranche 2 démarré début novembre (Exploitant - ASNR)

M. le PRESIDENT (Son très dégradé).- Je vais redonner la parole à David LE HIR, pour nous parler d'un autre point d'arrêt qui a commencé début novembre, et qui va se dérouler durant seulement 218 jours, c'est bien cela ?

M. LE HIR (son très dégradé).- Tout est relatif. (Rires). Effectivement, je vais vous faire un point d'étape rapide, étant donné l'heure bien avancée. Ce sera un point d'étape rapide sur ce projet qui est également dimensionnant.

Il s'agit du remplacement des générateurs de vapeur, qui s'inscrit dans un arrêt de tranche programmé. C'est un arrêt programmé qui a débuté le 1er novembre dernier, un arrêt prévu pour 229 jours, ce qui représente déjà pour un arrêt de tranche une durée très, très dimensionnante. C'est même hors norme. Cela conduit à effectuer 11 000 tâches élémentaires, ce qui constitue effectivement un arrêt de tranche associé à ce que l'on appelle une « Visite partielle, mais dans un temps plus long, parce qu'on a l'opération de remplacement des générateurs de vapeur, avec une reconnexion au réseau qui est affichée au RTE au 18 juin 2026, et comme pour la VC1, qui intègre également des marges de pilotage, de façon à pouvoir assurer cette date avec beaucoup plus de garantie.

L'opération principale de cet arrêt programmé, comme je vous l'ai dit, c'est le remplacement des générateurs de vapeur. On a quatre générateurs de vapeur. Ce sont quatre grands cylindres, des cylindres de 23 mètres de haut et de 6 mètres de diamètre. Chaque générateur de vapeur pèse plus de 500 tonnes. C'est assimilable à un Airbus A380 qui serait plein de passagers. Cela nécessite une logistique de levage très dimensionnante. Chaque générateur de vapeur comprend plus de 5000 tubes. C'est ce qui fait l'échange entre le circuit primaire et le circuit secondaire. Et dans le circuit secondaire, l'eau est transformée en vapeur. Et c'est cette vapeur qui part ensuite sur la turbine et son alternateur, pour pouvoir produire l'électricité qui va sur le réseau.

C'est une opération qui est réalisée par 800 intervenants. C'est un groupement momentané qui est piloté par Framatome, avec d'autres entreprises. C'est une équipe dédiée à ce chantier, qui réalise ce chantier. De réacteur en réacteur, ils ont développé les compétences pour mener cette activité avec qualité, avec sûreté et avec sécurité. Comme je vous l'ai dit, il y a beaucoup de levage, mais il y a beaucoup d'activités à fort enjeu de sécurité, beaucoup de travail en hauteur. C'est donc important de bien développer cette culture de la sécurité et de la qualité sur ce chantier.

Ici, c'est la levée de l'un des générateurs de vapeur que l'on avait réalisée sur l'unité numéro 1, en 2022. On a cette chaîne de manutention dédiée, qui est ajoutée au système de levage traditionnel dans une centrale nucléaire. On voit ici les opérations de basculement du générateur de vapeur. Ensuite, le générateur de vapeur usé, passe au travers du tampon matériel du bâtiment réacteur. On va devoir le sortir du bâtiment réacteur, de façon qu'il puisse être récupéré sur un portique extérieur, ce que l'on appelle le PEXT. Ce portique extérieur est monté spécifiquement pour cette opération de remplacement des générateurs de vapeur. Il a été monté sur l'unité n° 1, puis démonté, et il est maintenant remonté sur l'unité n°2. Cela permet ensuite de descendre chaque générateur de vapeur, l'un après l'autre, puis de les récupérer sur une plateforme que l'on appelle « 1000 pattes ». Ils sont ensuite envoyés dans la zone nord du site, plutôt du côté de Flamanville 3, où se trouvent huit enclos. Chaque enclos va abriter un générateur de vapeur, de façon à le laisser (inaudible).

Je vais aller vite pour ces phases-là. À date, tout se passe bien sur ce chantier. Nous sommes conformes au planning initial. Nous avons même un peu d'avance sur certaines phases avec des optimisations qui ont pu être réalisées. Nous avons totalement découpé les tuyauteries côté secondaire.

Nous terminons également ces jours-ci – même ces dernières heures – les découpes sur les connexions entre les tuyauteries du circuit primaire et chacun des générateurs de vapeur. Nous avons démonté l'ensemble des casemates de façon à assurer la prochaine levée des quatre générateurs de vapeur. Ces levées vont être réalisées entre fin décembre et début janvier, de façon à pouvoir introduire ensuite les générateurs de vapeur de remplacement. Ce sont surtout des opérations de découpe.

Pour cette opération, le moyen de levage traditionnel à l'intérieur du bâtiment réacteur, ce qu'on appelle le « Pont polaire », n'est pas suffisant pour lever 500 tonnes. Il ne peut lever qu'environ 350 tonnes. On doit donc ajouter des éléments. C'est une entreprise hollandaise, sous-traitante de Framatome, qui vient rajouter un platelage sur la piscine du réacteur. Et sur ce platelage, on vient installer une tour qui accompagne la manutention et le levage de chacun des générateurs de vapeur. C'est cet ensemble de levage qui permet de manutentionner chacun des générateurs, anciens et neufs.

En complément de cette opération de remplacement des générateurs de vapeur, on réalise aussi d'autres chantiers sur la piscine et sur le circuit primaire du réacteur.

Nous avons terminé une première phase de travaux de robinetterie sur le circuit primaire, et cela a été achevé cette semaine. Nous avons réalisé également des épreuves hydrauliques de certains circuits du circuit primaire, dans le cadre de l'arrêté ESPN que l'on a évoqué pour la VC1. J'ai retrouvé la date : le décret a été officialisé le 30 décembre 2015. En complément, nous menons aussi des opérations sur la station de pompage, la source froide de la centrale. Nous réalisons d'importantes opérations sur les pompes de refroidissement et également sur les tambours filtrants. Nous avons aussi une opération à réaliser sur un diesel de secours, dont nous remplaçons l'alternateur. Là aussi, il s'agit d'une grosse opération de levage, de plusieurs centaines de tonnes, réalisée en toute sécurité.

Voilà pour ce point d'étape rapide sur un arrêt de tranche qui, je le rappelle, se déroule de manière satisfaisante.

M. le PRESIDENT.- Merci, David. Est-ce qu'il y a des questions ? M. LABROUSSE demande la parole.

M. LABROUSSE.- Quelle est la durée de vie des générateurs de vapeur que vous remplacez ? Est-ce quelque chose que vous aviez prévu au départ ? Quelle est la raison pour laquelle ces générateurs de

vapeur ont dû être remplacés, quel est le nombre de tubes défectueux, etc. ? Et quelle est la durée de vie des nouveaux générateurs ? Leur conception est-elle strictement identique ? Qu'est-ce que vous envisagez comme durée de vie pour ces nouveaux générateurs de vapeur, dans la perspective du prolongement de fonctionnement des réacteurs à 60 ans ?

M. LE HIR (son très dégradé).- Nous fêtons les 40 ans de nos unités. Nous venons de fêter les 40 ans de l'unité numéro 1 début décembre, et nous allons fêter les 40 ans de l'unité numéro 2 en juin prochain. Ces générateurs de vapeur ont 40 ans. Nous les remplaçons par des générateurs auxquels on a apporté quelques changements d'alliage pour assurer une meilleure efficacité thermique, un meilleur rendement. Nous suivons, à l'occasion de chaque arrêt de tranche, l'état des tubes. Il y a des contrôles par courants de Foucault. Il y a également des inspections télévisuelles réalisées dans la partie secondaire des générateurs de vapeur, pour contrôler l'état des tubes et s'affranchir de tout risque de rupture de tube en fonctionnement. Si on voit une fragilité sur un tube, nous réalisons un bouchage de tube, de part et d'autre du cintre, à l'intérieur du générateur de vapeur, et nous suivons ensuite le taux de bouchage. Nous avons dans notre réglementation de sûreté un taux de bouchage maximum autorisé. C'est bien cette perspective de taux de bouchage qui nous a conduit à remplacer les quatre générateurs de vapeur de Flamanville 2. Nous avons réalisé le même suivi en fonctionnement des quatre générateurs de vapeur.

M. LABROUSSE.- Quel est le taux de bouchage ?

M. LE HIR.- Pardon, je n'avais pas entendu votre question. Si mes souvenirs sont bons, je pense que le taux de bouchage maximum autorisé est de 18 %.

M. LABROUSSE.- (Inaudible).

M. LE HIR.- Oui.

M. le PRESIDENT.- Avez-vous une question ?

Mme HOVNANIAN.- Flamanville 3 va être arrêté prochainement pour au moins un an, Flamanville 2 va être arrêté pendant 229 jours. Pratiquement depuis que je suis ici, on a le nombre de jours de disponibilité des réacteurs année après année, mais j'ai l'impression qu'on ne les a pas eus depuis quelque temps. Est-

ce qu'on peut les avoir à nouveau depuis que les dates de départ ? Et depuis qu'on les a, on demande justement le taux de charge, et non pas seulement les jours de disponibilité. Vous nous aviez répondu positivement un certain nombre de fois, mais on ne les a toujours pas. En résumé, pouvons-nous avoir le taux de charge pour ces années des différents réacteurs, y compris pour Flamanville 3 désormais, et le nombre de jours de disponibilité ?

M. LE HIR.- Je laisserai le Bureau l'inscrire dans les points du jour de la prochaine CLI, pour qu'on puisse vous préparer ces différents éléments.

M. ROUSSELET.- Cependant, on l'a déjà inscrit plusieurs fois à l'ordre du jour

M. LE HIR.- Et on y avait répondu à chaque fois. Cela étant, on avait effectivement eu des débats sur ...

M. ROUSSELET.- ... Pas sur le taux de charge.

M. LE HIR.- On avait eu des débats sur le taux de charge.

M. ROUSSELET.- Mais vous pouvez compter sur nous pour le réinscrire.

Rires dans l'assemblée

M. LE HIR.- Je compte sur vous. (Rires).

Mme HOVNANIAN (hors micro).- Je peux même vous dire qu'une fois, on avait préparé des slides et que vous ne l'aviez pas mis à l'ordre du jour. On vous l'avait demandé en CLI. Tout le monde avait préparé les slides, on l'avait attendu, mais lorsqu'on a reçu l'ordre du jours, cela n'y figurait pas. Ce devait être l'an passé.

M. ROUSSELET.- Il est possible que nous ayons aussi commis des erreurs.

M. le PRESIDENT.- Je vous remercie beaucoup.

7. Informations diverses (CLI)

- **Point sur la visite du Centre de crise d'EDF Flamanville (9 octobre 2025)**
- **Retour sur la journée de formation des membres des CLI de la Manche (2 décembre 2025)**

M. le PRESIDENT (Son très dégradé).- Je ne sais pas s'il y a des questions diverses, mais avant, je vais vous communiquer diverses informations.

Je voulais vous dire que la vie de la CLI continue. La CLI a visité le Centre de crise le 9 octobre dernier. De même, la CLI a organisé récemment une journée de formation de ses membres portant sur le circuit du combustible, sur la sûreté nucléaire et sur les instances nucléaires. C'est une journée à laquelle tout le monde a participé dans un très bon esprit, quelles que soient les opinions des uns ou des autres, leurs idées ...

M. ROUSSELET.- ... Pas tout à fait quand même.

Un intervenant (hors micro).- Inaudible.

M. ROUSSELET.- J'étais inscrit. Je voulais seulement dire que je n'avais pas pu y participer. J'avais reçu un avis favorable pour la visite de Penly, qui avait lieu quelque temps après, et puis la veille, j'ai reçu un avis négatif concernant la visite de Penly. C'était juste pour préciser la situation.

M. le PRESIDENT.- Je parlais de la journée de formation.

M. ROUSSELET.- Excuse-moi, je pensais que tu parlais de... Bien évidemment, j'ai participé à la journée de formation.

M. le PRESIDENT.- Non, je parlais de la journée de formation, à laquelle tout le monde a vraiment participé, qui a donné lieu à de réels échanges. Cela nous a permis de mieux nous approprier toutes ces techniques. Nous continuerons à organiser des journées de formation et des réunions publiques. Sachant que sur la culture du risque, il y a encore des efforts à faire.

8. Questions diverses (CLI)

M. le PRESIDENT.- Yveline, dis-nous un mot sur la question diverse.

Mme DRUEZ.- Cela résonne totalement avec les propos abordés dans l'assemblée d'aujourd'hui, et c'est la raison pour laquelle j'en parle. Dans le cadre de l'action 4 du PNGMDR (Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs), il y a une action qui s'appelle : « Élaboration d'un guide de bonnes pratiques ». Il s'agit donc de formaliser un cadre de dialogue et d'engagement réciproque entre les porteurs de projets – théoriquement de traitement de déchets nucléaires, mais cela peut aussi concerner un projet (inaudible) – les territoires concernés et l'État.

On doit aboutir à la proposition d'une trame de contrat-cadre. Il s'agit d'essayer d'avoir des fiches réflexes. Il y a un territoire sur lequel un projet d'importation d'usine nucléaire est annoncé, notamment de traitement de déchets. Et il s'agit en quelque sorte d'aider les élus de ce territoire, et même tout le monde, à accueillir et se mettre en ordre de bataille pour ce projet, parce qu'on voit bien qu'il va falloir adopter des stratégies. L'idée est d'y travailler. On a lancé un questionnaire du côté de l'ANCCLI.

Je vais demander à Gwenaëlle si elle a reçu le questionnaire de (Kevin BAZOL / retranscription phonétique).

Mme DUQUENNE.- Oui, je l'ai reçu.

Mme DRUEZ.- Dans ce cas, il serait intéressant qu'il vous soit communiqué. Évidemment, cela concerne beaucoup les élus, mais également les porteurs de projets. Ce questionnaire serait pour vous le moyen d'exprimer ce que sont vos attentes et vos besoins, parce que ce ne sont pas uniquement des questions fermées. Ce questionnaire représente la première étape d'une démarche, qui va permettre de recueillir les attentes et les besoins des territoires.

Ensuite, des personnes ressources seront interviewées, au moins une à deux personnes de chaque collège de nos CLI, voire trois. Par exemple, chez les élus, j'ai proposé la maire de La Hague, puisqu'elle est actuellement concernée par ce type de projet. Mais il y aura d'autres personnes représentant différentes

catégories. Ce sera là une deuxième brique, qui permettra d'écrire un guide, qui pourra être utile ensuite... Quand on parlait tout à l'heure d'un préfet coordonnateur, c'est évident, mais à quel moment ce préfet coordonnateur doit être nommé ? Doit-il l'être dès le début, par exemple ? Vous voyez que c'est tout un tas de choses que l'on doit parvenir à lister, de telle sorte que, quand il arrive un projet sur un territoire, on puisse se référer à ce guide. Il existera même probablement en Pologne aussi, puisque la Pologne, en ce moment, réfléchit le fait de mettre des CLI en route chez elle, etc.

Je vous demanderai d'essayer d'y répondre. Pour l'instant, on a lancé 200 invitations à répondre au questionnaire. On en a reçu 25. J'ai demandé qu'on élargisse cela aux CLI, et notamment à nos CLI qui sont concernés par des projets. Quant à moi je l'ai rempli il y a environ une demi-heure. Ce sont bientôt les vacances de Noël, essayez de trouver un petit bout de temps pour le faire. Gwenaëlle va vous l'envoyer, essayez de trouver une demi-heure pour répondre à ce questionnaire, parce que c'est aussi pour aider les autres.

Merci.

M. le PRESIDENT.- Merci, Yveline, on va aider les autres.

Merci d'avoir participé, merci pour tous les échanges, et pour cette diversité qui est notre force, comme on le dit toujours. Et puis, bonnes fêtes de fin d'année à vous, à tous les vôtres, et puis au plaisir de se retrouver lors de la prochaine assemblée générale. Merci beaucoup.

Un intervenant (hors micro).- Lors de la dernière assemblée générale, vous aviez parlé d'une réunion en février. Est-elle confirmée, et si oui, avez-vous une date ?

Mme DUQUENNE.- A propos de la réunion publique, on est en attente d'un retour de confirmation. De notre côté, nous avons bloqué une date avec Flamanville, avec la commune de Flamanville. J'ai fait une relance ce matin, parce qu'ils ne me l'ont pas confirmée. C'est en cours. On reviendra vers vous rapidement pour vous communiquer la date.

M. le PRESIDENT.- Cela se fera l'année prochaine si tout va bien. (Rires).

